

République tunisienne
Ministère des affaires culturelles
Unité de gestion du budget par objectifs

Projet Annuel de Performance
Au titre de l'année 2021

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

SOMMAIRE

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation générale de la mission et de sa stratégie sectorielle
2. Présentation des programmes de la mission
3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission
4. Le budget et la programmation de la mission à moyen terme

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

I- Programme 1 : Arts

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

II- Programme 2 : Livre et lecture

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

III- Programme 3 : Action culturelle

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

IV- Programme 4 : Patrimoine

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

V- Programme 5 : Pilotage et appui

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

V-ANNEXES :

1. Fiches des indicateurs de performance du programme Arts

2. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme Arts
3. Fiches des indicateurs de performance du programme Livre et lecture
4. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme Livre et lecture
5. Fiches des indicateurs de performance du programme Action culturelle
6. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme Action culturelle
7. Fiches des indicateurs de performance du programme Patrimoine
8. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme Patrimoine
7. Fiches des indicateurs de performance du programme Pilotage et appui
8. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme Pilotage et appui

Chapitre I : Présentation de la mission affaires culturelles

I. Présentation générale de la mission et de sa stratégie sectorielle

1. Stratégie de la mission

Le secteur culturel est considéré comme l'un des secteurs stratégiques dont dépend le développement économique et social des pays, en plus de son rôle important dans la réalisation d'un développement intégré et durable.

Les orientations stratégiques du budget du ministère des affaires culturelles pour l'année 2021 sont fixées en tenant en compte de :

- **La Constitution de la République Tunisienne pour l'année 2014, notamment les articles 41 et 42,**

article 41 «... La propriété intellectuelle est garantie.»

Article 42: " Le droit à la culture est garanti. La liberté de création est garantie. L'État encourage la créativité culturelle et soutient la culture nationale dans son enracinement, sa diversité et son renouvellement, ... »

- **Les traités et conventions internationaux ratifiés par la Tunisie, notamment la Convention de 2005 relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.**

- **Les objectifs de développement durable**, notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, le partenariat, le patrimoine, la paix sociale et une vie décente, afin de parvenir au renforcement de la gouvernance de la culture et à son inclusion dans les stratégies de développement durable.

- **Les orientations de l'État dans le cadre de l'impulsion de l'économie sociale et solidaire**, et l'assistance des groupes marginalisés et les populations à besoins spécifiques. Il s'agit d'œuvrer à la réalisation de la discrimination positive, notamment dans les régions éloignées et moins favorisées et développer la contribution du secteur culturel au développement économique et social, notamment en promouvant l'économie créative, les industries et les services culturels.

Les **orientations stratégiques du ministère des affaires culturelles** s'articulent autour des axes suivants :

❖ **Investir dans la culture des enfants et des adolescents** en soutenant et développant les contenus culturels qui leur sont destinés en révisant les programmes, les références et les outils afin de consolider le sentiment d'appartenance et de patriotisme et de développer le sens culturel, et ce dans le cadre d'un programme national qui vise à :

- Sensibiliser les enfants et adolescents à l'importance du patrimoine national et œuvrer à la consolidation de ses valeurs culturelles et de ses dimensions humaines.

- Développer des programmes visant à cultiver les talents et à développer les compétences des jeunes dans les domaines culturels et créatifs.

- Promouvoir la production d'œuvres intellectuelles, culturelles et artistiques destinées aux enfants et adolescents et développer leur contenu pour améliorer le goût artistique.

- Détecter les talents dans divers domaines artistiques, les affiner et leur offrir des opportunités de créer et de mettre en valeur leurs compétences.

❖ **Investir dans le patrimoine** en innovant des mécanismes et des méthodes de travail en phase avec les exigences de l'époque et ce dans le cadre d'un plan visant à promouvoir et valoriser le secteur du patrimoine matériel et immatériel, axé sur :

- La promotion du domaine du patrimoine matériel et immatériel pour le préserver, le conserver, le valoriser et le promouvoir comme facteur de développement global.

- La mise en place d'un cadre législatif plus approprié et stimulant qui répond aux divers besoins du patrimoine en termes de recherche, entretien et valorisation et ce en révisant le code de la protection du patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels, le code des investissements et la loi sur la protection culturelle.

- La mise à niveau du cadre institutionnel et organisationnel des structures concernées par la gestion du patrimoine afin de rationaliser l'exercice de leurs fonctions de manière à permettre davantage de coordination et d'intégration entre elles.

- La révision des programmes de recherche scientifique et le développement des compétences dans les domaines du patrimoine et de ses métiers en coordination avec des établissements d'enseignement et de formation spécialisés.

- Le renforcement du rôle du patrimoine dans le développement et la promotion du partenariat entre les secteurs public et privé et la société civile dans le domaine du patrimoine.

- La déconcentration de l'administration des sites du patrimoine culturel en créant des administrations régionales du patrimoine qui veillent à la mise en œuvre d'une politique régionale de développement du patrimoine.

- La valorisation des musées et des sites archéologiques grâce aux technologies numériques.

- La promotion du tourisme culturel.

- Le développement des programmes pour présenter le patrimoine national à différents groupes sociaux et groupes d'âge, en particulier les enfants et les adolescents.

- Le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, afin d'exploiter des ressources humaines et matérielles nouvelles et renouvelables qui contribuent au développement du rôle de développement du patrimoine culturel.

❖ **La diplomatie et le rayonnement culturel** en œuvrant pour que la culture tunisienne soit présente sur la scène internationale d'une manière cohérente avec son histoire et son présent, afin que les différentes expressions culturelles soient une interface dans la présentation de la Tunisie et la commercialisation de ses atouts culturels en :

- Renforçant la présence de la culture tunisienne dans les expositions, foires et événements internationaux, et améliorant la qualité et l'efficacité de la participation.

- Développant des programmes de promotion et de commercialisation de la production culturelle nationale à l'étranger dans tous les domaines créatifs.

- Développant des partenariats et établissant des accords de coopération internationale dans les domaines culturel et artistique.

-Encourageant les investissements étrangers dans les domaines de la culture et du patrimoine.

- Renforçant les relations avec les organisations internationales spécialisées dans les domaines des productions intellectuelles et artistiques.

❖ **La décentralisation et l'accès à la culture** en œuvrant à :

- consolider le principe du droit à la culture,

-développer les capacités des structures décentralisées,

-renforcer leur rôle dans la conception et la mise en œuvre de programmes et projets culturels,

-mettre en évidence les spécificités culturelles des régions

-valoriser la diversité culturelle du pays à travers :

* Le développement des capacités des structures décentralisées et le renforcement de leur rôle dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets culturels.

* La valorisation des particularités culturelles des régions et la diversité culturelle de notre pays.

❖ **La prospective culturelle** : programmer la culture du futur en développant une stratégie basée sur des plans proactifs à moyen et long termes en considérant que la culture façonne l'avenir à plus d'un niveau, à travers :

- L'amélioration de la contribution de la culture dans la définition des fonctionnalités futures.

- La bonne planification de la culture du futur,

- L'établissement d'une vision stratégique prospective qui mettrait en avant des plans proactifs à moyen et long termes,

- La promotion du rôle des études scientifiques et des études de terrain dans l'élaboration des politiques culturelles,

- La consolidation de la citoyenneté

- L'adoption des valeurs universelles de base

- L'engagement dans la modernité

- l'amélioration du goût artistique.

❖ **Promouvoir les industries culturelles et créatives en œuvrant à :**

- renforcer la contribution du secteur culturel et créatif au développement économique et social

- stimuler le secteur privé à investir dans les domaines créatifs

- développer des modalités d'accompagnement et de soutien des propriétaires d'idées, d'initiatives et de projets dans le domaine culturel en développant un plan d'action pour exploiter les opportunités et les potentiels offerts par l'économie solidaire et sociale et le financement participatif du secteur culturel.

❖ **Réformes législatives** : réviser les textes réglementaires qui ne sont plus en phase avec les exigences de la bonne gouvernance, d'efficience et d'efficacité, à travers :

- La mise à niveau du cadre législatif organisant les domaines artistiques et créatifs en fonction des évolutions et des aspirations des créateurs et des acteurs culturels.

- Le déploiement d'un cadre législatif plus compatible avec les spécificités du domaine du patrimoine et plus réactif aux exigences d'une gestion efficace et appropriée.

- La consécration des droits moraux, économiques et sociaux des artistes, créateurs et travailleurs du domaine culturel.

- La mise en place d'un cadre législatif approprié répondant aux besoins du patrimoine en termes de recherche, entretien et valorisation.

Dans ce contexte, la mission des affaires culturelles œuvre à répondre aux choix nationaux dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine à travers les programmes du ministère cités ci-après :

- Programme Arts,
- Programme Livre et lecture,
- Programme Action culturelle,
- Programme Patrimoine,
- Programme Pilotage et appui.

2. Présentation des programmes de la mission

Les orientations et les politiques citées ont été traduits dans le projet de budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2021. Ce dernier a été préparé conformément à l'approche de gestion budgétaire par objectifs en conservant la cartographie programmatique mentionnée dans le projet annuel de performance pour 2017. Laquelle cartographie, est composée de quatre programmes représentant les politiques sectorielles du ministère et le programme Pilotage et appui. Le tableau ci-après présente la cartographie des programmes :

N° d'ordre	Programmes	Nombre de sous-programmes centraux	Nombre de sous-programmes régionaux
1	Arts	1	-
2	Livre et culture	1	-
3	Action culturelle	1	24
4	Patrimoine	1	-
9	Pilotage et appui	1	-
Total	05	5	24

3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Dans le cadre de la déclinaison de la performance de la mission que l'unité GBO centrale a initiée pour la mise en œuvre du système de gestion du budget de l'État par objectifs en

collaboration avec les unités GBO sectorielles et des experts étrangers, l'unité GBO du ministère des affaires culturelles a examiné l'ensemble des objectifs et des indicateurs de performance. Ce cadre de performance est exposé dans le document du projet annuel de performance au titre de l'année 2021. Quant au cadre de performance du programme Pilotage et appui, il s'agit du canevas commun établi par l'unité GBO centrale pour toutes les missions. Le tableau suivant résume l'ensemble des objectifs et des indicateurs fixés :

Tableau n° 1
Résumé des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

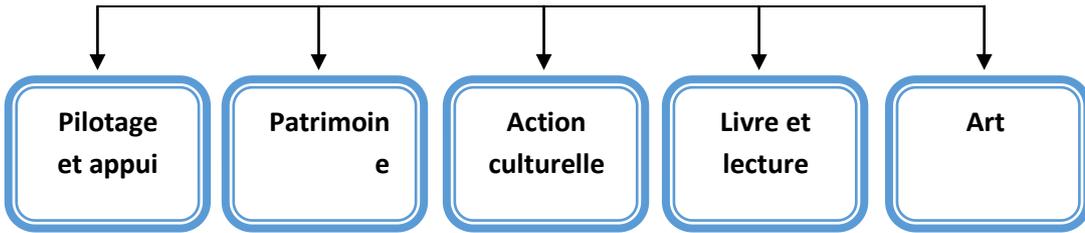
Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Prévisions 2021
Arts	1.1 Garantir des offres artistiques variées et de qualité	1.1.1 Pourcentage d'œuvres d'art primées par rapport à celles subventionnées	40%
		1.1.2 Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées	42%
	1.2 Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes aux niveaux national et international	1.2. Evolution des exportations des œuvres d'art nationales	1872
		1.2.2 Nombre d'œuvres d'art participant à des	373

		événements internationaux	
	1.3 Préserver le fond artistique et développer sa distribution	1.3.1 Pourcentage de numérisation du fond artistique	90%
Livre et lecture	2.1 Développer et diffuser la production littéraire et intellectuelle	2.1.1 Evolution du nombre de nouvelles éditions	2400
	2.2 Promouvoir la lecture publique	2.2.1 Evolution du nombre de lecteurs	5690000
Action culturelle	3.1 Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement	3.1.1 Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels	15.5%
		3.1.2 Taux d'évolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	4100
	3.2 Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals	3.2.1 Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	150

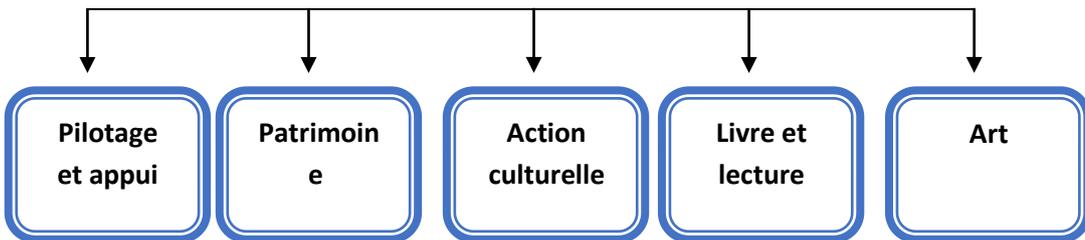
	4.1 Renforcer la protection et la préservation du patrimoine	4.1.1 Taux évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	5%
		4.1.2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	30%
	4-2: Valoriser le patrimoine et développer son attractivité	4.2.1 Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial	4
		4-2-2: Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées	1155000
Pilotage et appui	9.1 Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles	9.1.1 Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	95%
		9.1.2 taux	1200000

		d'évolution du nombre de consultations des sites Web de la mission des affaires culturelles	
	9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances	9.2.1 la différence entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	1.011
		9.2.2 Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires	38%
	9.3 Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui	9.3.1 L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget	0.97
		9.3.2 Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission	42%
		9.3.3 le coût de fonctionnement par agent	2300

Affaires culturelles



programme



Sous-programmes

Sous-programmes

- 24 action culturelle

Cartographie des programmes et sous-programmes : les structures

Programme	Sous-programmes	Structures concernées		
		Centrales	régionales	Opérateurs publics
Arts	Arts au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des arts audiovisuels - Direction des arts du spectacle - Direction de musique et de danse - Instituts nationaux de musique – Direction des beaux-arts - Centre de céramique artistique - Maison des Arts du Belvédère -Centre d'art vivant à Radès -Centre international d'architecture et d'artisanat - Le Centre international de la culture et des arts (Abdellia Palace) 	<ul style="list-style-type: none"> -Commissariats régionaux des affaires (centres d'arts dramatique et théâtral) (les lycées régionaux de musique 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre national du cinéma et de l'image - le théâtre national - Centre national des arts de marionnettes - Théâtre de l'Opéra - Le musée national des arts modernes et contemporain - Centre des arts, de la culture et des lettres - Centre des musique arabes et méditerranéennes
Livre et lecture	Livre et lecture au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> -Direction de littérature -Direction de lecture publique 	Commissariats régionaux des affaires	-- Institut national de traduction
Action culturelle	1. Action culturelle au niveau central 2. Action culturelle au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> -Direction générale de l'action culturelle -Direction de lecture publique 	<ul style="list-style-type: none"> -Commissariats régionaux des affaires culturelles - Bibliothèques régionales - Bibliothèques publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturels et artistiques - Le centre culturel international de Hammamet, la

				<p>maison de la méditerranée pour la culture et les arts</p> <p>- Le centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique</p>
Patrimoine	Patrimoine au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale du patrimoine - Institut national du patrimoine - Unité pour la promotion des sources de mémoire et d'identité nationale - La Bibliothèque nationale 		<ul style="list-style-type: none"> - Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique
Pilotage et appui	Pilotage et appui au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - le cabinet et ses bureaux - Inspection générale - Direction générale des services communs 	Commissariats régionaux des affaires culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins

4. Présentation du budget de la mission au titre de l'année 2021

4.1 Présentation du budget de la mission au titre de l'année 2021

Le budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2021 s'intègre dans les orientations stratégiques du ministère des affaires culturelles, dans la poursuite des programmes et projets inclus dans le plan de développement 2016-2020 et dans la concrétisation des objectifs fixés dans le projet annuel de performance. Conformément à l'approche de gestion du budget par objectifs et aux directives de la circulaire du président du gouvernement n ° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2021, le projet du budget a été préparé en tenant compte de la pandémie Corona et de son impact négatif sur la situation économique générale de l'État. Lesquelles directives concernent la maîtrise de la masse des salaires, la

rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'optimisation de leur répartition entre les programmes.

Le budget de la mission affaires culturelles pour l'année 2021 est fixé à 358400 mille dinars contre 351000 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 7,4 mille dinars selon un taux de croissance estimé à 2,1%. Le budget de la mission est réparti conformément au tableau suivant :

Tableau n°2

Répartition du budget de la mission affaires culturelles au titre de l'année 2021 selon les programmes et par nature de la dépense

(Crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Part du programme dans le budget de la mission %
Programme Arts	3728	7188	37338	5750		54004
Programme Livre et lecture	5539	4050	7095	12640		29324
Programme Action culturelle	7492	3740	30283	17525		59040
Programme Patrimoine	45700	2350	8507	7210		63767
Programme Pilotage et appui	131941	3102	10347	6875		152265
Total général	194400	20430	93570	50000		358400

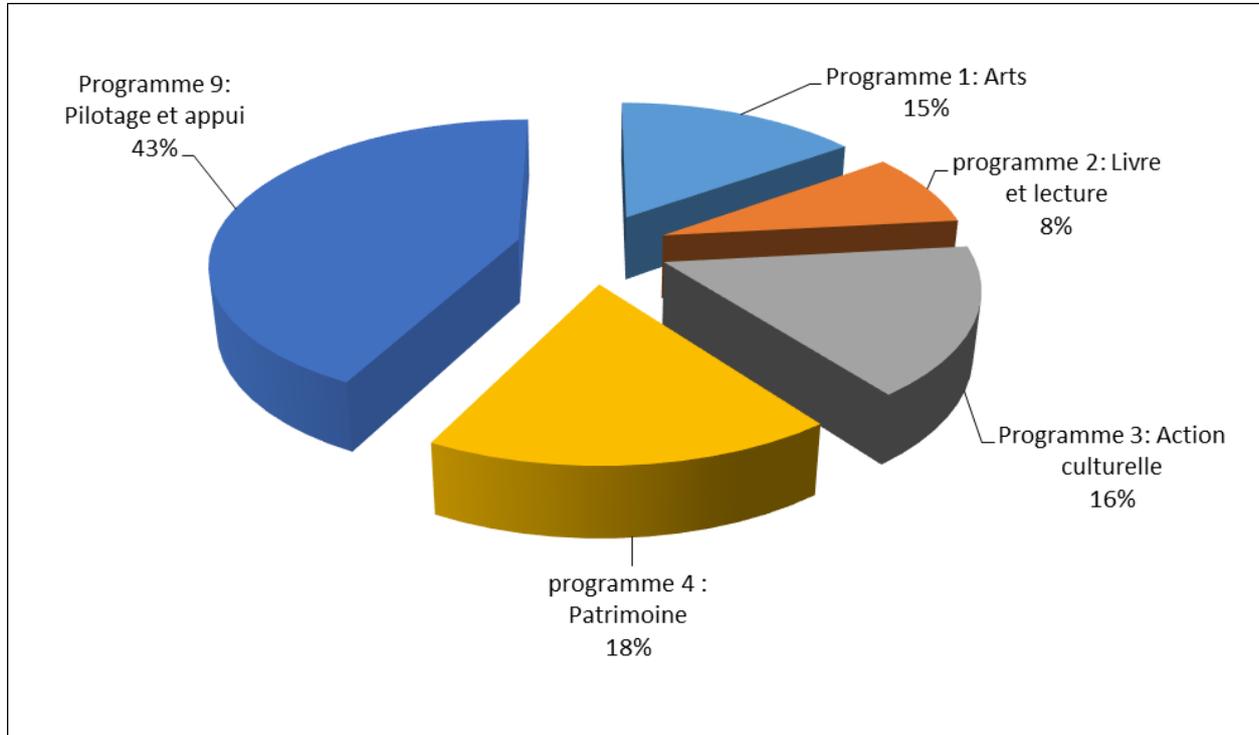
*ne tenant pas en compte les ressources propres des établissements publics

Remarque: Le budget du programme Pilotage et appui comprend les crédits alloués au Fonds d'encouragement à la créativité littéraire et artistique¹, estimé à 7 millions de dinars.

¹ Le fonds d'encouragement à la création littéraire et artistique crée par la loi n °2008- 77 de 2008 relative à la loi de finances pour l'année 2009 sous la forme d'un compte spécial de Trésor pour soutenir les créateurs dans le domaine littéraire et artistique. Il vise à encourager les œuvres culturelles et artistiques, les œuvres intellectuelles, la formation d'artistes, la promotion de concerts en direct. Le mécanisme du fonds a été lancé en 2015.

Graphique n° 1 :

Répartition du budget du ministère au titre de l'année 2021 selon les programmes (Crédits de paiement)



4.2. Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission affaires culturelles

Le budget de la mission des affaires culturelles est fixé à 358400 mille dinars pour 2021 et il est attendu qu'il augmente au taux d'environ 4,74%, soit un accroissement de 17738 mille dinars en 2022. Il est également prévu que le budget évoluera à raison de 2,91%, soit une augmentation d'environ 11400 mille dinars en 2023 par rapport aux prévisions du budget de la mission affaires culturelles pour l'année 2022. Ces prévisions sont présentées dans les deux tableaux suivants selon la nature de la dépense et la répartition selon les programmes de la mission affaires culturelles,

Tableau n° 3

Dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission affaires culturelles

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	127804,2	138865	167089	187000	194400	208100	214800
Dépenses de fonctionnement	10704,7	10272	17028	17348	20430	20900	21200
Dépenses d'Intervention	49970,4	52211	(*)71914	91100	93570	99000	1000000
Dépenses d'Investissement	66449,9	65836	38716	55552	50000	52000	54000
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
Reste des dépenses	0	19159	16442	0	0	0	0
Total	254929,2	275500	311189	351000	358400	380000	390000
Ressources propres des établissements publics	4760	8634	10954	14012	15062	11200	12600
Total global	259689,2	284134	322143	365012	373462	391200	402600

Note: (*) les crédits du Compte de Trésor exécutés et estimés à 13029 mille dinars sont inclus dans le budget du programme Pilotage et d'appui.

Tableau n°4:

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission affaires culturelles :

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Programmes	Réalizations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arts	24346,7	18665	33725	50714	54004	57000	58500
Livre et lecture	16319,1	13847	19940	18562	29324	30400	31200
Action culturelle	72264,8	86416	66131	69206	59040	64600	66300
Patrimoine	46057,2	45893	55192	28103	63767	68400	70200
Pilotage et appui	95941,4	102363	136201	184415	152265	159600	163800
Total	254929,2	267184	311189	351000	358400	380000	390000
Ressources propres des établissements	4760	8634	10954	14012	15062	11200	12600
Total global	259689,2	275818	322143	365012	373462	391200	402600

N.B. : Les crédits du Compte de Trésor n'ont pas été distribués sur les programmes mais ont été inclus dans le budget du programme pilotage et d'appui.

Partie 2 : Présentation des programmes de la **mission des affaires culturelles**



Programme 1 : Arts

Cartographie des objectifs stratégiques et indicateurs de performance



Programme 1 : Arts

**- Responsable de programme : Samir Zgaya directeur général
des arts audiovisuels et théâtrales**

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le programme Arts est considéré comme l'un des plus importants programmes de la mission des affaires culturelles dont le contenu se rapporte au soutien des productions artistiques et leur rayonnement en interne et en externe et ce pour servir le projet culturel moderniste de la république tunisienne.

a- Secteurs artistiques :

Ce programme est décliné en un seul sous-programme au niveau central et incarne la politique générale du programme dans les secteurs artistiques. Au cours de l'année 2021, l'accent sera mis sur la promotion de la production d'œuvres artistiques destinées aux enfants et adolescents et le développement de leurs contenus pour améliorer leur goût artistique et suivre leurs talents dans divers domaines artistiques en leur permettant des opportunités de créativité en vue de démontrer leurs compétences.

- Secteur du cinéma :

La direction du Cinéma et les structures en charge du secteur œuvrent principalement à promouvoir la production audiovisuelle en développant des contenus conformes à l'évolution de la société et en faisant évoluer ses aspirations tout en utilisant les dernières technologies dans le domaine de la production audiovisuelle. Ces structures œuvrent également à :

- améliorer l'accessibilité des productions cinématographiques au marché national en sélectionnant des sujets d'actualité,
- renforcer leur participation à des festivals et événements internationaux de renommé,
- créer une bibliothèque cinématographique pour préserver la mémoire nationale et permettre aux différentes générations de les visionner et d'en profiter et développer des activités des clubs de spécialisation dans les institutions culturelles, en plus de lancer de nouveaux événements et programmes culturels et artistiques pour les enfants dans le domaine du cinéma.

- Secteur du théâtre :

La direction des arts théâtrales et les structures de tutelle du secteur s'emploient à :

- encourager les arts rythmiques, qu'il s'agisse d'œuvres produites par des professionnels ou par des amateurs,
- améliorer leur répartition entre les différents espaces d'exposition en adoptant des normes claires et transparentes de manière à consacrer progressivement le droit du citoyen à la culture. Ces structures contribuent également à l'organisation de festivals, de séminaires et de colloques théâtraux, en particulier ceux destinés aux enfants et aux adolescents, de manière à contribuer à développer la culture théâtrale de ce groupe de public et à aider des œuvres théâtrales de qualité à participer aux événements internationaux connus, ainsi qu'aux activités de formation et de sensibilisation entreprises par les différents clubs spécialisés, institutions culturelles et éducatives. Le ministère œuvre à
- développer le système législatif du secteur à travers la restructuration de certaines de ses institutions, notamment le centre national des arts de la marionnette et les centres des arts théâtraux et dramatiques,
- modifier et actualiser les textes organisant la carte professionnelle artistique
- revoir le système de soutien au niveau de la production, de la gestion, du traitement et de la distribution de manière à assurer une bonne utilisation des fonds publics.

- Musique et danse :

La stratégie de la direction de la musique et de la danse et les structures qui lui sont rattachées consiste à encourager la production nationale dans le domaine de la musique afin de préserver sa spécificité et sa place chez les auditeurs et ce dans un environnement qui connaît une grande gamme de styles musicaux différents bénéficiant de large possibilités de diffusion offertes par les technologies modernes. Les différentes structures gérant ce secteur œuvrent également à :

- l'amélioration de la qualité de la formation musicale en se focalisant sur des spécialisations précises et spécifiques à travers le développement des activités des clubs de spécialisation dans les institutions culturelles et éducatives,
- le soutien du mécanisme d'inspection et d'orientation en relation avec le cadre pédagogique travaillant dans les instituts régionaux de musique,

-la diffusion de cette formation dans tous les gouvernorats de la république en créant de nouveaux conservatoires jouissant de l'autonomie nécessaire au niveau de la direction.

Le sous-programme contribue à l'organisation de festivals de musique destinés aux enfants et aux adolescents et attribuer des prix aux plus distingués d'entre eux.

- Beaux-Arts :

La direction des Beaux-Arts et les Structures qui lui sont rattachées veillent à

-soutenir les nouvelles productions,

-créer un centre de recherche et de formation dans divers secteurs des arts plastiques

-contribuer à l'organisation d'événements et d'expositions artistiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Une grande importance a été également attachée à la question de la sauvegarde de l'équilibre national dans le domaine des arts plastiques en l'inventoriant, conservant, numérisant et le transférant vers des magasins répondant aux normes internationales de préservation des peintures et des créations artistiques. Le ministère cherche également à exploiter et valoriser ce fond et à le promouvoir à travers l'organisation d'expositions, d'ateliers et d'événements d'art plastique. Il contribue, par ailleurs à la création d'un musée d'art moderne.

Par ailleurs, le ministère œuvre pour soutenir la décentralisation du secteur en conformité avec la politique de l'Etat en assurant l'organisation et le développement de cette activité dans les clubs de spécialisation, des institutions culturelles et éducatives et l'orientant vers les grandes villes et ce, en organisant des expositions, des ateliers et des foires. L'administration tient également à développer les participations aux grands événements artistiques à l'étranger en adoptant des critères précis dans le choix des tableaux participants afin de mieux définir l'histoire du mouvement national des arts plastiques et de notre art contemporain et moderne.

b- Problématiques :

- Des sommes importantes sont allouées annuellement pour soutenir les productions artistiques à travers les différents mécanismes de soutien fournis par le programme. Ce qui nécessite un travail de développement du volet législatif et l'élaboration de manuels de procédures permettant de resserrer davantage la relation entre le donateur et les bénéficiaires.

- Les défaillances techniques des espaces culturels publics qui incubent les productions créatives affectant souvent le processus de promotion des œuvres d'art subventionnées et acquises, et par conséquent, le taux de participation du public.

- Absence des préalables nécessaires (ressources financières, équipements, moyens de protection ...) pour augmenter le rythme d'intervention dans la préservation du fond artistique, notamment dans les domaines du cinéma et des œuvres plastiques.

c- Axes stratégiques:

La stratégie proposée : Créer un climat approprié pour la créativité artistique et le soutien des œuvres artistiques aux niveaux national et international.

La finalité :

- Assurer une production artistique inclusive pour tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur statut social ou leur région.

- Développer un plan opérationnel pour promouvoir la participation des œuvres artistiques aux événements internationaux les plus importants et obtenir des récompenses vu l'impact positif sur l'image de la Tunisie à l'étranger.

- Établir un programme d'actions pour la préservation et la numérisation du fond artistique en exploitant les possibilités offertes par les technologies modernes et œuvrer à sa large diffusion.

Cartographie du programme

Ce programme a été décliné en un seul sous-programme central, et il sera décliné ultérieurement en fonction de la création de structures régionales

Programme	Sous-programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Arts	Arts au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des arts audiovisuels - Direction des arts du spectacle - Direction de musique et de danse - Instituts nationaux de musique – Direction des beaux-arts - Centre de 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre national du cinéma et de l'image - le théâtre national - Centre national des arts de marionnettes - Théâtre de l'Opéra

		c�ramique artistique - Maison des Arts du Belv�d�re -Centre d'art vivant � Rad�s -Centre international d'architecture et d'artisanat - Le Centre international de la culture et des arts (Abdellia Palace)	- Le mus�e national des arts modernes et contemporain - Centre des arts, de la culture et des lettres - Centre de la musique arabe et m�diterran�enne
--	--	---	--

2- La performance du Programme Arts

Les objectifs du programme consistent   garantir des productions artistiques vari es et de qualit  qui permettent   la fois d'assurer le financement de diff rents genres artistiques sans exclusion et de pr senter au public des productions de qualit  qui consacrent leur droit constitutionnel   la culture et renforcent la pr sence de la cr ativit  tunisienne dans les expositions, foires et  v nements internationaux. Outre la promotion et le marketing des programmes de commercialisation de la production culturelle nationale   l' tranger, le renforcement des partenariats et l'accroissement des accords de coop ration internationale, l'encouragement des investissements  trangers dans les domaines de la culture, le d veloppement des relations avec les organisations internationales sp cialis es dans les domaines des productions intellectuelles et artistiques et la pr servation des cr ations artistiques contribuent au respect du droit des g n rations futures pour les visionner et en profiter.

Pour y parvenir, trois objectifs strat giques ont  t  d finis pour ce programme.

2.1 Pr sentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif strat gique 1-1 : Garantir des offres artistiques vari es et de qualit 

Pr sentation de l'objectif strat gique

Le programme Art  uvre   la cons cration du droit   la culture sur la base de deux principes   savoir la diversit  et la qualit . La diversit  permet de rompre avec le mod le artistique et culturel impos    la soci t  car il est pr sum  le meilleur tandis que la qualit  est de garantir l'am lioration du go t artistique et la conscience sociale du public.

R f rence de l'objectif : strat gie du programme

Justifications du choix des indicateurs :

Les expériences passées ont montré qu'œuvrer pour le développement d'un certain nombre d'œuvres artistiques ne suffit pas à lui seul à améliorer la fréquentation d'un grand nombre de spectateurs et une plus grande renommée dans la société. Ainsi, deux nouveaux indicateurs ont été adoptés qui permettent de mesurer le pourcentage d'œuvres primées par rapport aux œuvres subventionnées et le pourcentage d'œuvres artistiques féminines subventionnées par rapport au total des œuvres subventionnées.

➤ **Pourcentage d'œuvres d'art primées par rapport à celles subventionnées**

Cet indicateur est une mesure du nombre d'œuvres artistiques qui ont été primées du total des œuvres artistiques subventionnées.

➤ **Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées :** Cet indicateur vise à évaluer le part des œuvres d'art soutenue et produites par des femmes de l'ensemble de la subvention accordées aux arts.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1 : Pourcentage d'œuvres d'art primées s par rapport à celles subventionnées	%	31.7	28	34	32	40	41	44.8
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées	%	33.6	33.5	36	47	42.5	43	43.6

Objectif stratégique 2.1: Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes aux niveaux national et international

✓ **Présentation de l'objectif**

Cet objectif vise le renforcement de la présence de la culture tunisienne dans les expositions, foires et événements internationaux et d'améliorer la qualité et l'efficacité de la participation, tout

en œuvrant à tirer parti de l'espace numérique qui offre des possibilités plus grande à la diffusion et distribution.

Référence de l'objectif : stratégie du programme

Justifications du choix des indicateurs : Deux indicateurs ont été fixés pour cet objectif, à savoir :

➤ **Taux d'évolution des exportations des œuvres d'art nationales**

Cet indicateur permet de suivre la diffusion et l'exportation des œuvres d'art nationales, grâce aux capacités fournies par les moyens modernes de communication dans ce domaine.

- **Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux**

Cet indicateur fait partie des mesures les plus importantes de la diffusion et de la qualité des œuvres artistiques en termes de leur capacité à participer à des événements internationaux de référence

Tableau n° 6 chronogramme des indicateurs de l'objectif 2-.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023
Indicateur 1.2.1 Taux d'évolution des exportations des œuvres d'art nationales	Nombre	1673	1179	1721	1109	1872	2130	2371
Indicateur 1.2.2 Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux	Nombre	96	66	111	250	373	499	529

Objectif stratégique 3.1. : Préserver le fond artistique et développer sa distribution

✓ **Présentation de l'objectif**

Cet objectif permet de protéger un fond artistique important représenté par les œuvres acquises (cinéma, musique, arts plastiques ...) en le préservant selon les normes en vigueur (assurance, stérilisation, traitement, stockage et inventaire, numérisation).

✓ **Référence de l'objectif** : stratégie du programme

✓ **Justification du choix des indicateurs** : Un seul indicateur a été identifié pour cet objectif :

- **Pourcentage de numérisation du fond artistique** : L'évolution du ratio de numérisation renseigne sur le progrès de la préservation du fond artistique selon les normes en vigueur dans le domaine, en plus de la possibilité de son exploitation et de sa valorisation.

- **Tableau n° 7 chronogramme des indicateurs de l'objectif 3-1**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023
Indicateur 1.3.1 Pourcentage de numérisation du fond artistique	%	30	40	47	85	85	90	95

2.2 Présentation des activités du programme :

Pour réaliser les objectifs du programme Arts et atteindre les indicateurs de performance programmés pour l'année 2021, des activités ont été programmées. Ces activités sont axées principalement sur la promotion des arts dans tous les secteurs culturels (cinéma, théâtre, musique et arts plastiques) et l'amélioration des conditions de travail (ressources humaines, équipements, moyens de travail et construction ...).

Tableau n°8

Présentation des activités et des interventions du Programme

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille)

					dinars)
Objectif 1.1 Garantir des offres artistiques variées et de qualité	Indicateur 1.1.1 Pourcentage d'œuvres d'art primées par rapport à celles subventionnées	40	- Allouer davantage d'espaces aux œuvres artistiques subventionnées dans les manifestations et festivals financés par le ministère - Préparer un nouveau texte pour réglementer l'encouragement à la production cinématographique	Activité 1 : appui aux productions artistiques	12991
	Indicateur 1.1.2 Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées	42.5	- Améliorer la création d'espaces artistiques et leur capacité à recevoir le public. - Spécification de quotas pour chaque région concernant les œuvres d'art subventionnées	Activité 2 : habilitation des secteurs artistiques	4990
Objectif 1.2 Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes aux niveaux national et international	Indicateur 1.2.1 Taux d'évolution des exportations des œuvres d'art nationales	1872	- Mettre en place un plan d'action pour la création de centres culturels tunisiens à l'étranger - Soutenir les activités culturelles et artistiques destinées aux tunisiens de l'étranger	Activité 3 : appui aux productions artistiques - CNCI	13298
	Indicateur 1.2.2 Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux	373	- Numériser les contenus culturels tunisiens - Établir des partenariats avec des festivals de renommé pour faciliter la participation et la récompense d'œuvres nationales	Activité 4 : appui aux productions artistiques – Théâtre national	4056
				Activité 5 : appui aux productions artistiques – Centre national des marionnettes	1523
				Activité 6 : appui aux productions artistiques – théâtre opéra	10640
			Activité 7 : appui aux productions artistiques – Musée d'art moderne	1970	

Objectif 1.3 Préserver le fond artistique et développer sa distribution	Indicateur 1.3.1 Pourcentage de numérisation du fond artistique	85%	subventionnées	Activité 8 : formation dans le domaine de la musique	1545
			- Former des spécialistes dans la préservation et à l'évaluation du fond artistique	Activité 9 : appui aux productions artistiques – Palais de la littérature et des arts	1135
			- Mise en place d'une base de données du fond et du stock artistique. - Préparer des espaces pour sauvegarder le fond artistique selon les normes en vigueur	Activité A : Promotion du fond musical –CMAM	1856

3. Crédits du programme

3.1. Budget du programme Arts pour 2021

Le budget du programme Arts pour l'année 2021 est estimé à 54004 mille dinars contre 50714 mille dinars en 2020, enregistrant une augmentation de 3290 milles dinars et un taux de croissance de 6%, et se répartit comme suit :

Tableau n ° 9

Budget du programme "Arts" Selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations	1470	3362	3728	366	11%
Fonctionnement	6476	7025	7188	163	2%
Interventions	(*) 24351	33927	37338	3411	10%
Investissements	1428	6400	5750	-650	-10%
Opérations financières					
Reste des dépenses					

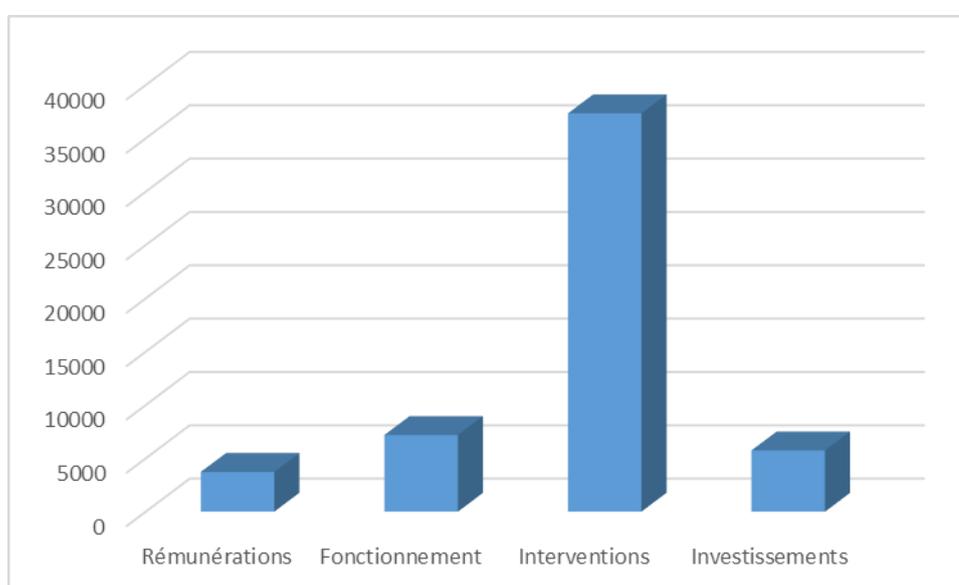
Total	33725	50714	54004	3290	%6
--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-----------

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(*) Les dépenses d'intervention pour l'année 2019 incluent un financement public de 6578 mille dinars.

Graphique

Répartition du projet du budget du programme Arts au titre de l'année 2021 selon la nature de la dépense



- Dépenses de rémunération :

Les estimations des dépenses de rémunération pour l'année 2021 ont enregistré une évolution de 366 mille dinars, en raison d'un changement de la répartition des crédits au niveau de la mission.

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du programme en 2021 sont fixées à 7188 mille dinars, soit une augmentation de 163 mille dinars.

- Dépenses d'interventions :

Les dépenses d'intervention sont estimées à 37338 mille dinars, enregistrant une augmentation de 3411 mille dinars par rapport à 2020.

- Dépenses d'investissement :

Elles sont estimées à 5750 mille dinars contre 5750 mille dinars en 2020, soit une diminution de 650 mille dinars.

Tableau n° 10 :

Budget du programme Arts au titre de l'année 2021 selon la destination de la dépense « selon les sous-programmes et activités »

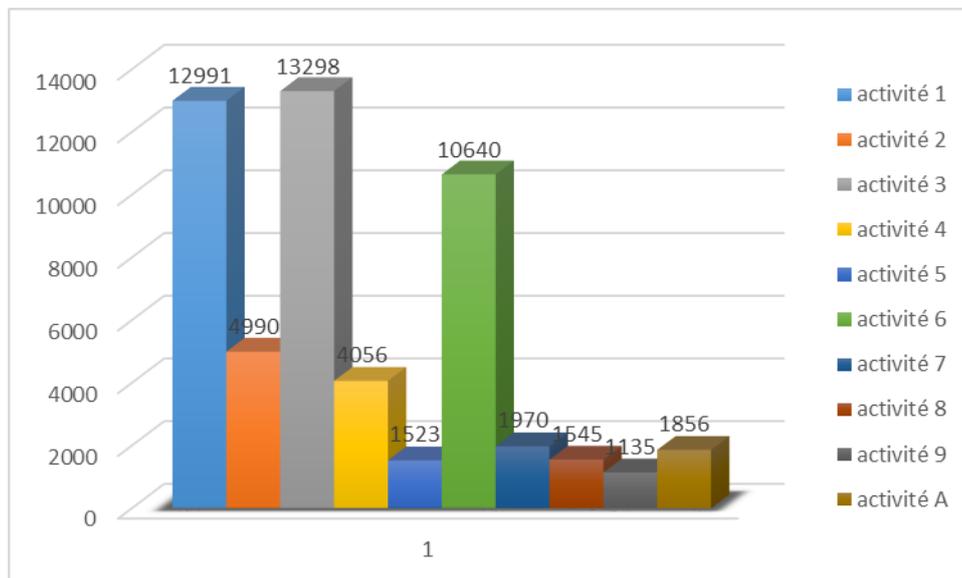
Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme 1 Arts Niveau central	Activités centrales	37671	50714	54004	3290	6%
	Activité 1 : appui aux productions artistiques	9390	12112	12991	879	7%
	Activité 2 : habilitation des secteurs artistiques	2660	6400	4990	-1410	-22%
	Activité 3 : appui aux productions artistiques - CNCI	10443	13165	13298	133	1%
	Activité 4 : appui aux productions artistiques – Théâtre national	1458	2027	4056	2029	100%
	Activité 5 : appui aux productions artistiques – Centre national des marionnettes	1463	1543	1523	-20	-1%
	Activité 6 : appui aux productions artistiques – théâtre opéra	10034	10505	10640	135	1%
	Activité 7 : appui aux productions artistiques – Musée d'art	542	1349	1970	621	46%

	moderne					
	Activité 8 : formation dans le domaine de la musique	165	1425	1545	120	8%
	Activité 9 : appui aux productions artistiques – Palais de la littérature et des arts	0	470	1135	665	141%
	Activité A : Promotion du fond musical – CMAM		1718	1856	138	8%
Total du programme		36155	50714	54004	3290	6%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique

Répartition du budget du programme pour 2021 selon la destination (activités principales)



➤ Les projets et programmes les plus importants :

- Équipement des centres d'arts dramatiques et théâtrales 2535 mille dinars,
- Équipement de certains centres techniques 60 mille dinars,
- Équipement et aménagement des écoles de musique et de danse 600 mille dinars,

- Aménagement des centres des arts dramatiques et du spectacle 500 mille dinars,
- Numérisation du stock audiovisuel 600 mille dinars,

2-3 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme

Le budget du programme Arts évoluera selon un taux de croissance de 4,63% par rapport à 2021, et augmentera en 2023 selon un taux 2,84% par rapport à 2022.

Tableau n° 11
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	1223,6	1350	1470	3362	3728	4234	5074
Dépenses de fonctionnement	358,5	319	6476	7025	7188	7266	7376
Dépenses d'interventions	16197,7	15032	24351	33927	37338	39330	39615
Dépenses d'Investissements	6566,9	1964	1428	6400	5750	6170	6435
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	24346,7	18665	33725	50714	54004	57000	58500
Ressources propres des établissements publics	600	450	2516	3184	1646	1232	1386
Total du programme	24946,7	19115	36241	53898	55650	58232	59886

Note: (*) Les dépenses de financement public pour les années 2017, 2018 et 2019 sont incluses dans les dépenses d'interventions et ce selon la nouvelle nomenclature du budget de l'Etat



Programme 2 "Livre et lecture"

**Le responsable du sous-programme : Mr Kamel Elbéchini ,
directeur général
du livre**

**Cartographie des objectifs stratégiques et indicateurs de
performance**

Sous-programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance
Livre e lecture Au niveau central	2.1 Développer et diffuser la production littéraire et intellectuelle	2.1.1 Evolution du nombre de nouvelles éditions
	2.2 Promouvoir la lecture publique	2.2.1 Evolution du nombre de lecteurs

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le Programme Livre et lecture est considéré comme l'un des secteurs de base sur lesquels repose le projet culturel en raison de son impact profond sur le développement de la conscience culturelle du lecteur, ainsi que de son rôle dans la consolidation des valeurs de la citoyenneté et l'enracinement de l'identité nationale avec une ouverture sur d'autres cultures et sur de nouveaux horizons intellectuels et qui font du citoyen un être humain conscient et équilibré.

Cependant, malgré l'importance de ce secteur culturel, il souffre encore de nombreux problèmes qui le rendent non performant dont le plus important semble être la réticence du citoyen tunisien à la lecture et l'incapacité des politiques publiques successives à promouvoir qualitativement le

livre tunisien aux niveaux de la production, publication, promotion et conservation. Pour atteindre ces objectifs, de nouvelles priorités sont définies à savoir :

- Promouvoir la diversité au niveau de la production littéraire et intellectuelle pour attirer de nouveaux catégories de lecteurs et encourager les écrivains à aborder les questions qui concernent les citoyens à travers :

- L'augmentation des acquisitions de livres et de périodiques en langue étrangère,
- L'augmentation du nombre de sections de connaissances acquises,
- Le lancement du projet "100 récits à 100 voix ",

- Améliorer la qualité des services des bibliothèques publiques en augmentant le nombre de bibliothèques publiques qui offrent des services répondant aux normes de qualité.

- Généraliser les clubs de livre et de lecture dans les maisons de culture et les bibliothèques publiques.

- Généraliser les espaces pour les malvoyants dans les bibliothèques régionales et les bibliothèques de proximité aux écoles inclusives des malvoyants,

- Créer 24 bibliothèques audio,

- Réaliser une diffusion large et équilibrée du livre en organisant des salons du livre dans les régions dans le but de rapprocher le livre du lecteur où il se trouve,

- Enrichir et préserver le fond par l'acquisition de livres de valeur et de manuscrits précieux et les conserver à l'aide des technologies modernes (inventaire, restauration, numérisation) pour préserver la mémoire nationale,

a/ Cartographie de programme

- **Cartographie de programme :** (administrations, établissements et différents intervenants dans la réalisation des objectifs du programme)

Programme	Sous-programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Livre et lecture	Livre et lecture	-Direction de	- Institut

	au niveau central	littérature -Direction de lecture publique	national de traduction
--	--------------------------	--	---------------------------

b/ Stratégie du programme Livre et lecture

La stratégie du programme livre et lecture vise à promouvoir la production littéraire et intellectuelle à travers le développement du système de soutien au niveau de la production et le développement de l'édition et de la distribution en élargissant la présence du livre afin qu'il soit disponible à tous les lecteurs dans tout le pays.

En ce qui concerne le domaine de la lecture, la stratégie du programme vise à établir l'habitude de la lecture comme une pratique culturelle constante dans la société tunisienne en améliorant la qualité des services et en développant des plans et programmes visant à moderniser les services, en utilisant la technologie et en s'appuyant sur la diffusion de la culture du livre électronique et d'autres supports numériques. Il est également prévu la transformation de l'espace de la bibliothèque en un espace qui attire la petite enfance et ouvre ses portes à tous les groupes vulnérables. La lecture en milieu rural et la diffusion de la culture du livre dans les régions de l'intérieur font partie des objectifs stratégiques de ce programme, en plus d'activer le rôle des bibliothèques publiques en tant que catalyseur et moteur social qui, en plus des fonctions de divertissement, éducatives et cognitives, assurent de nouveaux rôles et fonctions: la bibliothèque est un espace d'éducation et d'apprentissage, la bibliothèque est un espace de dialogue et de pratique de la démocratie, et la bibliothèque est un espace d'animation rassemblant tous les arts.

c/ La finalité

- Développer le mouvement éditorial en encourageant la production littéraire et intellectuelle et en atteignant un plus grand nombre de publications et de titres publiés,
- Une plus grande présence d'écrivains dans les différentes régions de la république, en particulier les régions rurales de l'intérieur qui souffrent d'un manque de manifestations et d'activités culturelles par rapport aux villes et milieux urbains,
- Donner aux bibliothèques publiques un nouveau rôle et de nouvelles attributions qui tiennent compte des nouvelles aspirations des enfants et des jeunes, en particulier dans le domaine de la technologie moderne, qui fournit des services modernes et avancés.

2- La performance du programme livre et lecture :

2-1 Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Deux objectifs stratégiques ont été fixés pour le programme Livre et lecture.

▪ **Objectif stratégique 2.1 : Développer et diffuser la production littéraire et intellectuelle**

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif vise à valoriser la diversité au niveau des achats de livres et de périodiques, avec la nécessité de valoriser certains genres littéraires et langues étrangères, en plus de développer des acquisitions destinées aux enfants et adolescents.
- **Référence de l'objectif** : stratégie du programme
- **Justifications du choix des indicateurs** : Pour mesurer l'atteinte de l'objectif, un seul indicateur de performance a été adopté, à savoir :

❖ **Evolution du nombre de nouvelles éditions** : Cet indicateur représente une mesure du suivi des nouvelles publications de livres et de périodiques culturels.

Tableau n° 12

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 2.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Evolution du nombre de nouvelles éditions	Nombre	2617	2560	2687	2100	2400	2600	2800

➤ **Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la lecture publique**

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif est lié à l'axe stratégique du programme du Livre et lecture, qui consiste à développer la demande de lecture et de prendre l'habitude de la lecture en s'appuyant sur des activités créatives et un travail participatif avec les différentes parties concernées et en augmentant le nombre de lecteurs de différentes couches sociales.
- **Référence de l'objectif** : stratégie du programme

- **Justifications du choix des indicateurs** : pour atteindre l'objectif, un seul indicateur de performance a été adopté, à savoir :

❖ **Evolution du nombre de lecteurs** : Cet indicateur renseigne sur l'évolution du nombre de lecteurs dans les bibliothèques régionales et publiques, car il est le principal indicateur pour mesurer la performance de l'objectif stratégique «promotion de la lecture publique» et sur les facteurs déterminant les plus importants de l'impact du livre sur la famille tunisienne.

Tableau n° 13

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 2.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Evolution du nombre de lecteurs	Nombre	2654451	2612363	2660000	2670000	2690000	2740000	2760000

2.3 Présentation des activités du programme :

Pour atteindre les objectifs du programme Livre et lecture et pour réaliser les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2021, un certain nombre d'activités ont été programmées directement et indirectement en lien avec les domaines du livre et de la lecture à travers le développement de mécanismes de soutien et de promotion, l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des services fournis par les bibliothèques publiques et leur modernisation selon des normes internationales (ressources humaines, équipements, moyens de travail et de construction, maintenance et mise à jour des systèmes d'information ...).

Tableau n° 14:

Présentation des activités et des interventions du programme pour 2021

Objectif	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités		Prévisions 2021
				Activités principales	Sous-activités	

Objectif 2.1 Développer et diffuser la production littéraire et intellectuelle	Indicateur 2.1.1 Evolution du nombre de nouvelles éditions	2400	-appui au papier de livre culturel - Recommandation de publication -Prix littéraires - Création de bibliothèques - Préparation des bibliothèques - Mise en place du système du droit d'auteur dans le secteur du livre et de l'édition -Organisation de foires, séminaires et concours - Développer un système d'incitations et d'encouragements et simplifier les procédures liées à l'exportation des livres tunisiens et la production culturelle nationale en général en coordination avec les structures concernées, notamment le Centre de Promotion des Exportations - Approbation du lancement de nouvelles manifestations et programmes culturels et artistiques destinés aux enfants dans les domaines du livre et de la littérature -Informatisation des bibliothèques publiques	Activité 1 : acquisition de livres et périodiques	Sous-activité 1: Acquisition de livres tunisiens Sous-activité 2: Acquisition de livres étrangers Sous-activité 3: 'acquisition de périodiques tunisiens Sous-activité 4: Acquisition de périodiques étrangers	7560
			- recycler les agents de bibliothèques -Aménager des bibliothèques -Participation à des expositions internationales	Activité 2 : appui, traduction et publication	Sous-activité 1: Traduction de livres Sous-activité 2: Appui au papier Sous-activité 3: Recommander la publication	1585
				Activité 3 : Encouragement à la lecture	Sous-activité 1: Organiser des activités de lecture	5031
Objectif 2.2 Promouvoir la lecture publique	Indicateur 2.2.1 Evolution du nombre de lecteurs	2690000		Activité 4 : habilitations des bibliothèques publiques	Sous-activité 1: Construire des bibliothèques publiques Sous-activité 2: Fournir des bibliothèques publiques Sous-activité 3: Aménager les bibliothèques globales Sous-activité 4: Adaptation des bibliothèques	7040

					publiques Sous-activité 5: Acheter des bibliothèques itinérantes	
				Activité 5 : enrichissement du fond écrit		8108

3. Crédits du programme Livre et lecture pour 2021

3.1. Budget du programme Livre et lecture pour 2021

Le tableau suivant montre l'évolution des crédits du programme Livre et lecture qui enregistre une évolution du budget de ce programme pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020, dont le total des crédits alloués s'élève à 29324 mille dinars pour un taux de progression de 57,98%.

Tableau n° 15 :

Evolution des crédits du programme selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

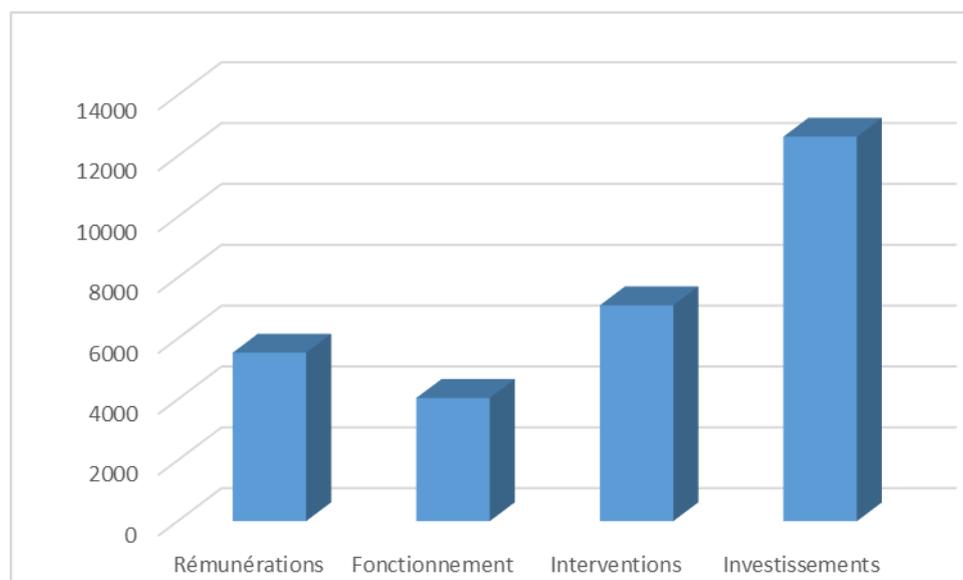
Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Dépenses de rémunérations	4831	722	5539	4817	667,17 %
Dépenses de fonctionnement	2396	2333	4050	1717	73,60 %
Dépenses d'interventions*	(*) 4638	5777	7095	1318	22,81 %
Dépenses d'investissements	8075	9730	12640	2910	29,91%
Dépenses des opérations financières					
Reste des Dépenses					
Total	19940	18562	29324	10762	57,98 %

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(*) Ne comprend pas les dépenses relatives au financement public non réalisées estimées à 20 milles dinars

Diagramme n° 2

Répartition des crédits du programme selon la nature de dépenses



- Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération pour l'année 2021 sont fixées à 5539 mille dinars, soit une augmentation de 4817 mille dinars, en raison d'un changement dans la répartition des crédits de rémunération au niveau de la mission.

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du programme en 2021 sont estimées à 4050 mille dinars, soit une augmentation de 1717 mille dinars.

- Dépenses d'interventions :

Les dépenses d'intervention sont estimées à 7095 mille dinars, soit une augmentation de 1318 mille dinars par rapport à 2020.

- Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 12640 mille dinars contre 9730 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 2910 mille dinars.

Tableau n° 16 :

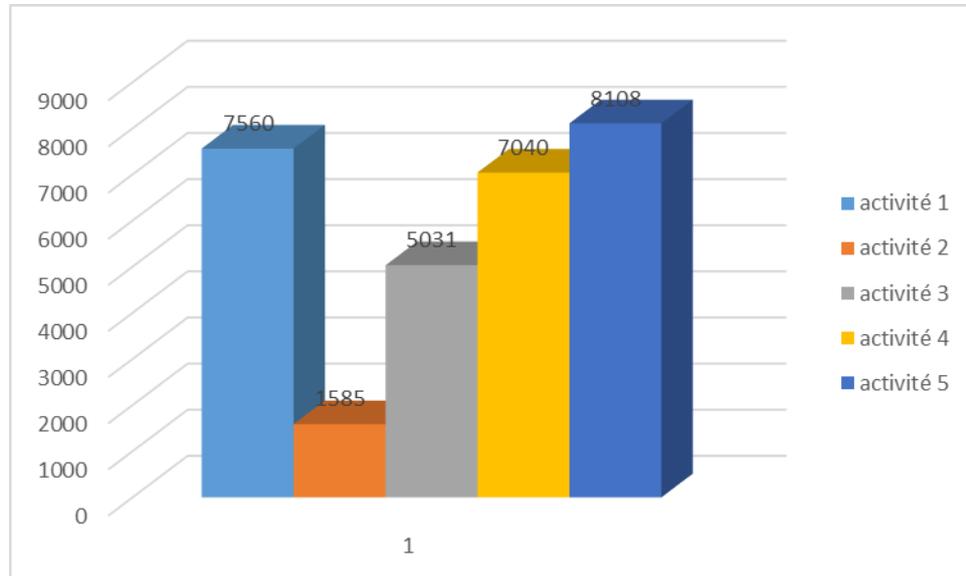
Budget du programme Livre et lecture selon la destination de la dépense (sous-programmes et activités)

Libellé du	Activités	Réalisations	Loi de	Estimations 2021	Taux de croissance
------------	-----------	--------------	--------	------------------	--------------------

sous-programme		2019	finances 2020 (1)	(2)	2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales	15644	18562	29324	10762	57,98%
Sous-programme 1	Activité 1 : acquisition de livres et périodiques	5765	7260	7560	300	4,13%
	Activité 2 : appui, traduction et publication	1548	1578	1585	7	0,44%
	Activité 3 : Encouragement à la lecture	1317	2617	5031	2414	92,24%
	Activité 4 : habilitations des bibliothèques publiques	5857	5930	7040	1110	18,72%
	Activité 5 : enrichissement du fond écrit	1157	1177	8108	6931	588,87%
Les sous-programmes régionaux	Activités régionales	-	-			-
Sous-programme régional		-	-			-
Total du programme		15644	18562	29324	10762	57,98%

Diagramme

Répartition des crédits du programme selon la destination de la dépense



➤ Les projets et programmes les plus importants:

- Le programme national d'investissement dans la culture des enfants et des adolescents, 1500 mille dinars,
- L'aménagement des bibliothèques publiques 1500 mille dinars,
- L'équipement des bibliothèques publiques 1500 mille dinars,
- Le programme de climatisation des établissements culturels 200 mille dinars,
- La mise en place d'un réseau multimédia informatique 1000 mille dinars,
- L'acquisition de librairies mobiles 200 mille dinars,

3.2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Le budget du programme en 2022 augmentera d'environ 3,6% par rapport à 2021, et d'environ 2,7% en 2023 par rapport à l'année 2022.

Tableau n° 17
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	4259	4220	11865	722	5539	5884	6132
Dépenses de fonctionnement	2101	1912	4831	2333	4050	4170	4225
Dépenses d'interventions	2944,4	2527	2396	5777	7095	7296	7438
Dépenses d'Investissements	7014,7	5188	4638	9730	12640	13050	13405
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	16319,1	13847	19940	18562	29324	30400	31200
Ressources propres des établissements publics	240	70	120	293	223	224	252
Total du programme	16559,1	13917	20060	18855	29547	30624	31452

Note: (*) Les dépenses de financement public pour les années 2017, 2018 et 2019 sont incluses dans les dépenses d'interventions et ce selon la nouvelle nomenclature du budget de l'Etat



Programme 3 "Action culturelle"

Cartographie des objectifs stratégiques et indicateurs de performance

Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance
Actios culturelle	3.1 Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement	3.1.1 Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels 3.1.2 Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile
	3.2 Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals	3.2.1 Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux

Programme 3 "Action culturelle"

- **Responsable du programme:** Mounira Ben Hlima, Directrice générale de l'action culturelle

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le programme Action culturelle vise à développer l'activité des institutions culturelles pour en faire le centre de gravité culturelle et en contribuer à attirer le grand nombre de jeunes, ainsi qu'à développer des méthodes de gestion permettant la réalisation des principes de bonne gouvernance, y compris ceux liés à l'organisation de festivals et d'événements culturels.

a) **Les axes stratégiques du programme :** Les objectifs généraux du programme Action culturelle s'articulent autour de :

➤ **Ouverture de l'institution culturelle sur son environnement à travers :**

- L'autonomisation culturelle des jeunes et facilitation de la participation à la vie culturelle de tous, en particulier pour les personnes handicapées, les groupes vulnérables et les groupes spéciaux tels que les détenus, les mineurs et les patients.

- la consécration de l'approche participative avec le reste des institutions du ministère, ainsi que l'établissement de liens de coopération avec les établissements d'enseignement, de jeunesse et universitaires, la société civile, les intellectuels et les créateurs.

- La mise en place d'un programme de qualification des institutions publiques pour l'action culturelle en recherchant une nouvelle perception du travail des institutions culturelles, leurs fonctions et leurs modes de fonctionnement, afin que chaque institution ait son propre projet culturel et soit impliquée dans la politique générale du programme.

- Le renforcement des ressources financières et humaines des institutions culturelles pour leur permettre de remplir le rôle qui leur est assigné dans le cadre de la vision stratégique du ministère.

- La réalisation d'un équilibre entre les régions dans le cadre de l'appui à la décentralisation et la participation effective de la société civile et des créateurs.

➤ **Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals :**

- L'élaboration d'une carte des festivals nationaux et internationaux, tenant compte notamment de l'équilibre dans la répartition temporelle et géographique de ces événements.

- Le soutien à la créativité et la diversité culturelle et la mise en valeur des caractéristiques culturelles de chaque région.

- L'ouverture des manifestations spécialisées sur la rue et le soutien à leur intégration dans l'espace public au service du nouveau projet démocratique de l'Etat tunisien.

- L'élaboration de concepts, de programmes et de projets visant à renforcer le rayonnement culturel des grands festivals et événements culturels, aux niveaux national et international.

- La prise en compte de la dimension économique dans la conception et la mise en œuvre des festivals afin de contribuer au développement des ressources propres de ces événements par la vulgarisation, l'adoption et le parrainage culturel.

b/ La finalité

- Le rayonnement de l'institution culturelle sur son environnement sans distinction ni discrimination en attribuant des programmes culturels qui ciblent spécifiquement les groupes marginalisés et ceux qui ont des besoins spécifiques.

- Une répartition des festivals plus équitable et plus équilibrée entre les régions offrant une variété de contenus tout en accordant plus d'attention aux dimensions économiques concernant les événements culturels.

c/ Cartographie de programme

- **Cartographie de programme :** (administrations, établissements et différents intervenants dans la réalisation des objectifs du programme)

Programme	Sous-programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Niveau central	Action culturelle au Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de l'action culturelle - Bureau des affaires régionales - Centre national de communication culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturels et artistiques - Le centre culturel international de
Niveau régional	- Action culturelle -	- Commissariat régional	

Tunis	de Tunis	Hammamet, la maison de la méditerranée pour la culture et les arts - Le centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique
- Action culturelle - Ariana	- Commissariat régional d'Ariana	
- Action culturelle - Ben Arous	- Commissariat régional de Ben Arous	
- Action culturelle - la Manouba	- Commissariat régional de la Manouba	
- Action culturelle - Nabeul	- Commissariat régional de Nabeul	
- Action culturelle - Zaghuan	- Commissariat régional de Zaghuan	
- Action culturelle - Bizerte	- Commissariat régional de Bizerte	
- Action culturelle - Béja	- Commissariat régional de Béja	
- Action culturelle - Bizerte	- Commissariat régional de Bizerte	
- Action culturelle - Jendouba	- Commissariat régional de Jendouba	
- Action culturelle - le Kef	- Commissariat régional du Kef	
- Action culturelle - Seliana	- Commissariat régional de Seliana	
- Action culturelle - Kairouan	- Commissariat régional de Kairouan	
- Action culturelle - Kasserine	- Commissariat régional de Kasserine	
- Action culturelle - Sidi Bouzid	- Commissariat régional de Sidi Bouzid	
- Action culturelle - Sousse	- Commissariat régional de Sousse	
- Action culturelle - Monastir	- Commissariat régional de Monastir	
- Action culturelle - Mahdia	- Commissariat régional de Mahdia	
- Action culturelle - Sfax	- Commissariat régional de Sfax	

- Action culturelle - Gafsa	- Commissariat régional de Gafsa
- Action culturelle - Tozeur	- Commissariat régional de Tozeur
- Action culturelle - Kébili	- Commissariat régional de Kébili
- Action culturelle - Gabès	- Commissariat régional de Gabès
- Action culturelle - Medenine	- Commissariat régional de Medenine
- Action culturelle - Tataouine	- Commissariat régional de Tataouine

Les institutions affiliées au programme Action culturelle dans les régions sont réparties en 221 maisons de culture et 13 complexes culturels.

2- Cadre de performance du programme livre et lecture :

2-1 Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Deux objectifs stratégiques ont été fixés pour le programme Action culturelle.

- **Objectif stratégique 3.1 : Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement**
 - **Présentation de l'objectif** : L'inclusion et l'ouverture de l'institution culturelle sur son environnement
 - **Référence de l'objectif** : stratégie du programme
 - **Justifications des choix des indicateurs** : Deux indicateurs ont été fixés qui reflètent l'ampleur de l'implication et l'ouverture de l'institution de l'action culturelle sur son environnement.
 - ❖ **Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels** : cet indicateur permet de connaître l'évolution du nombre d'adhésion de la gente féminine aux clubs culturels
 - ❖ **Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile** : L'État n'est plus le seul acteur culturel qui monopolise l'activité

culturelle et, dans ce contexte, l'État tient à encourager les initiatives culturelles privées proposées par la société civile.

Tableau n° 18

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 3.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1 : Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels	%	-	% 14	14,5%	15%	15,5%	16%	17%
Indicateur 3.1.2 Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nombre	800	3609	3914	4000	4100	4150	4200

➤ **Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals**

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif cible le rayonnement des événements culturels et les festivals aux niveaux national et international en incluant une matière culturelle diversifiée et complète pour tous les arts afin d'attirer un public de différents groupes d'âge et groupes sociaux, en plus d'inclure la dimension économique dans la conception des festivals et la programmation de leurs activités.

- **Référence de l'objectif :** stratégie du programme

- ❖ **Justifications du choix des indicateurs :** Un indicateur unique a été adopté qui mesure le rayonnement des événements culturels et des festivals.

La mesure de cet objectif a été limitée aux événements culturels et festivals de référence organisés par le ministère des affaires culturelles, tels que le Festival international de Carthage, le Festival international de Hammamet, la Foire internationale du livre et les Journées du théâtre de Carthage et ce en raison du manque de capacités humaines et logistiques pour assurer le suivi d'autres manifestations et festivals à l'intérieur du pays d'une part et aussi se conformer au texte organisant la Fondation nationale d'autre part.

❖ **Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux** : Cet indicateur permet de mesurer le suivi des grands festivals et événements culturels par la presse écrite mondiale et par conséquent leur rayonnement au niveau mondial ainsi que le développement de la coopération et la coproduction avec les festivals et manifestations étrangers.

❖ **Tableau n° 19**

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 3.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.2.1 : Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	Nombre	170	170	241	70	150	200	220

2.4 Présentation des activités du programme :

Pour atteindre les objectifs du troisième programme Action culturelle et atteindre les indicateurs de mesure de la performance programmés pour l'année 2021, des activités liées directement et indirectement à ces indicateurs ont été programmées. Ces activités reposent principalement sur la promotion du travail culturel et l'amélioration des conditions de travail (ressources humaines, équipements, moyens de travail, construction ...)

Tableau n° 20:

Présentation des activités et des interventions du programme pour 2021

Objectif	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021
Objectif 3.1 Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement	Indicateur 3.1.1 Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels	15.5%	- Conclusion de contrats de service avec des animateurs parmi les diplômés de l'institut de Bir al-Bey dans le cadre du programme « Art Cities » et achever la création de parcours artistiques -Préparer et mettre en œuvre des programmes culturels et des démonstrations au sein des institutions culturelles aboutissant aux productions des clubs spécialisés. -Préparer des études sur les besoins culturels du citoyen tunisien et ses aspirations, les industries culturelles, l'impact de la créativité numérique sur les politiques sociales, économiques et de développement, le marketing numérique du produit culturel tunisien, le diagnostic de la réalité de la culture : lacunes et besoins, la mise en place d'une chaîne de télévision culturelle. -Faire du Centre national de la communication culturelle un observatoire national de la culture.	Activité 1 : Développement de l'action culturelle dans les institutions	17525
	Indicateur 3.1.2 Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile			Activité 2 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels	
Objectif 3.2 Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals	Indicateur 3.2.1 Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux		-S'engager dans les programmes nationaux du ministère et mettre en évidence les spécificités culturelles et patrimoniales des régions -Diversifier la programmation culturelle qui touche tous les arts. - Développer les compétences des responsables des institutions. -Développer le cadre législatif régissant la conduite des festivals et événements culturels et artistiques -Opérationnalisation des accords-cadres conclus avec les ministères concernés tels que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse, de la Femme, de l'Enfance et des Affaires sociales. -Organiser des manifestations dans	Activité 3 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels - l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturelles et artistiques	8013

		<p>les dortoirs universitaires, les institutions pénitentiaires et les espaces publics tels que les écoles et les instituts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager des espaces et installer les équipements d'exposition avancés. -Préparation et mise en œuvre d'un plan de répartition des moyens de travail et d'adaptation des salles. - Développement des supports publicitaires, ouverture aux médias électroniques. -Développement des programmes proposés. -Diversifier les sources de financement et aller vers le secteur privé - Travailler sur le principe de la participation et adopter un système de 	<p>Activité 4 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels - Le centre culturel international de Hammamet, la maison de la méditerranée pour la culture et les arts</p>	3535
		<p>Partenariat Public Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> -Numérisation des outils -Réduire les délais d'attente pour les programmes et les délais de recherche de financement. -Ouverture sur les bureaux des médias aux niveaux local, régional et international. -Promouvoir les industries culturelles et créatives : 	<p>Activité 5 : Habilitation des établissements publics de l'action culturelle dans les régions</p>	8729
		<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer le rôle du Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) en augmentant le plafond de garantie, *Création d'un fonds d'investissement dans les industries culturelles et créatives en partenariat avec le fond de dépôt et de garantie, * Mettre en place un plan de communication pour introduire des incitations et privilèges fiscaux et financiers dans les secteurs culturels, * Préparation d'un guide de l'investisseur dans le secteur culturel, * Simplification des démarches et mise en place d'un plan de communication pour encourager la photographie étrangère en Tunisie, * Numérisation du guichet unique pour l'octroi des licences de tournage 	<p>Activité 6 : Réalisation d'études et de recherches dans le domaine culturel</p>	11893
			<p>Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions</p>	765

			des films tunisiens et étrangers, * Préparer un nouveau cadre législatif lié aux industries culturelles, *Préparation du référentiel des métiers de la culture et de la création,	Activité 8 : Réalisation d'études et de recherches Dans le domaine culturel	180
--	--	--	---	---	------------

3. Crédits du programme Livre et lecture pour 2021

3.1. Budget du programme Livre et lecture pour 2021

Le budget du programme Action culturelle connaîtra en 2021 une baisse par rapport au budget de l'année 2020. Le montant des crédits sont estimés à 59040 mille dinars, soit une baisse de 14,69%, et ce en raison de la baisse enregistrée concernant les dépenses d'interventions et d'investissement.

Tableau n° 15 :

Evolution des crédits du programme selon la nature de dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

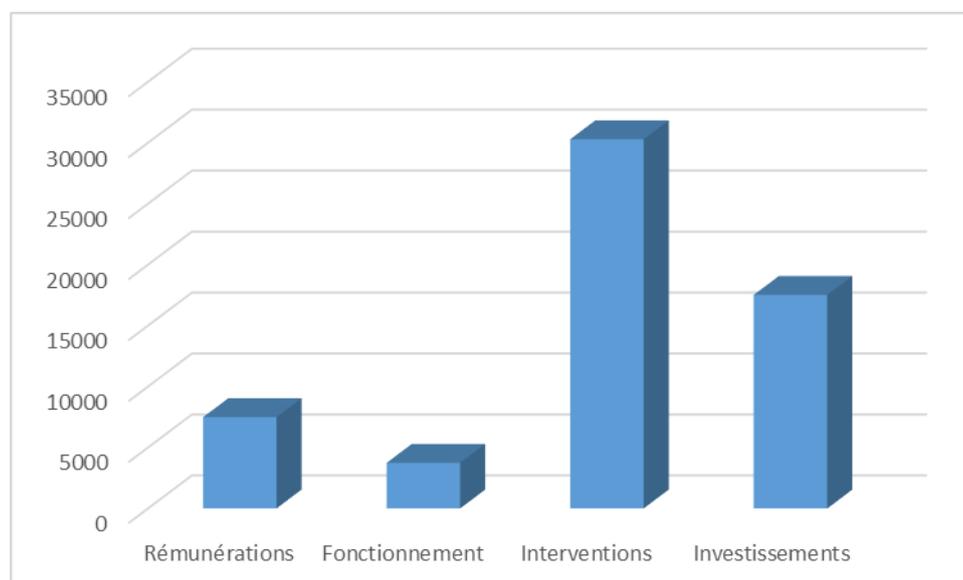
Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Dépenses de rémunérations	6187	4900	7492	2592	53%
Dépenses de fonctionnement	1536	2818	3740	922	33%
Dépenses d'interventions*	(*) 32142	31448	30283	-1165	-4%
Dépenses d'investissements	26266	30040	17525	-12515	-42%
Dépenses des opérations financières					
Reste des Dépenses					
Total	66131	69206	59040	- 10166	14,69-%

* Note: Le budget programme sans tenir compte des ressources propres des institutions publiques.

(*) Les dépenses d'intervention comprennent les dépenses de financement public de 8015 mille dinars.

Diagramme

Répartition des crédits du programme selon la nature de la dépense



- **Dépenses de rémunération :**

Les dépenses de rémunération pour l'année 2021 sont fixées à 7492 mille dinars,

- **Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement du programme en 2021 sont estimées à 3740 mille dinars, soit une augmentation de 922 mille dinars.

- **Dépenses d'interventions :**

Les dépenses d'intervention sont estimées à 30283 mille dinars, soit une diminution par rapport à 2020 de 1165 mille dinars.

- **Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement sont estimées à 17525 mille dinars contre 30040 mille dinars en 2020.

➤ **Les projets et programmes les plus importants :**

- Préparation, équipement et agrandissement des maisons de culture 2450 mille dinars,
- Programme d'achat de climatiseurs au profit des établissements culturels 500 mille dinars,
- Construction des maisons de culture 1000 mille dinars,

- Equipement des maisons de culture (matériel fixe) 1500 mille dinars,

Tableau n° 22 :

**Budget du programme Livre et lecture selon la destination de la
dépense
(sous-programmes et activités)**

Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales	54845	53088	38418	-14670	-28%
Sous-programme 1	Activité 1 : Développement de l'action culturelle dans les institutions	26300	30040	17525	-12515	-71%
	Activité 2 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels	10350	8400	8400	0	0%
	Activité 3 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels - l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturels et artistiques	15290	6628	8013	1385	17%
	Activité 4 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels - Le centre culturel	2765	5657	3535	-2122	-60%

	international de Hammamet, la maison de la méditerranée pour la culture et les arts					
	Activité 5 : L'industrie culturelle et créative - Centre pour Le centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique	0	2220	765	-1455	-190%
Les sous-programmes régionaux	Activité 6 : Réalisation d'études et de recherches dans le domaine culturel	140	143	180	37	21%
Sous-programme central		54845	53088	38418	-14670	-28%
- Sous-programme Action culturelle : Tunis	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	515	531	826	295	55,56%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	911	911	964	53	5,82%
- Sous-programme Action culturelle :Ariana	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	136	120	185	65	54,17%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	320	320	390	70	21,88%

- Sous-programme Action culturelle : Ben Arous	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	268	254	359	105	41,34%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	500	500	553	53	10,60%
- Sous-programme Action culturelle : la Manouba	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	195	226	390	164	72,57%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	335	335	413	78	23,28%
- Sous-programme Action culturelle : Nabeul	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	242	234	372	138	58,97%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	602	602	660	58	9,63%
- Sous-programme Action culturelle : Zaghouan	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	154.7	111	268	157	141,44%
	Activité 8 : Préparation et organisation de	265	265	365	100	37,74%

	festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions					
- Sous-programme Action culturelle : Bizerte	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	237	220	329	109	49,55%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	407	407	471	64	15,72%
- Sous-programme Action culturelle : Béja	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	257.8	254	304	50	19,69%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	447	447	519	72	16,11%
- Sous-programme Action culturelle : Bizerte	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	160	145	212	67	46,21%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	435	435	494	59	13,56%
- Sous-programme Action	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action	314	306.5	481	174,5	56,93%

culturelle : Jendouba	culturelles dans les régions					
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	483	483	540	57	11,80%
- Sous-programme Action culturelle : Kef	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	184	204	410	206	100,98%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	405	405	458	53	13,09%
- Sous-programme Action culturelle : Seliana	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	306	272	464	192	70,59%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	446	446	504	58	13,00%
- Sous-programme Action culturelle : Kairouan	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	287	262	381	119	45,42%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	486	486	483	-3	-0,62%

	régions					
- Sous-programme Action culturelle : Kasserine	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	240	259	338	79	30,50%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	318	318	357	39	12,26%
Sous-programme Action culturelle : Sidi Bouzid	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	258	284	390	106	37,32%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	544	544	613	69	12,68%
- Sous-programme Action culturelle : Sousse	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	274	278	438	160	57,55%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	521	521	592	71	13,63%
Sous-programme Action culturelle : Monastir	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	269,5	228,5	384	155,5	68,05%
	Activité 8 : Préparation et	463	463	506	43	9,29%

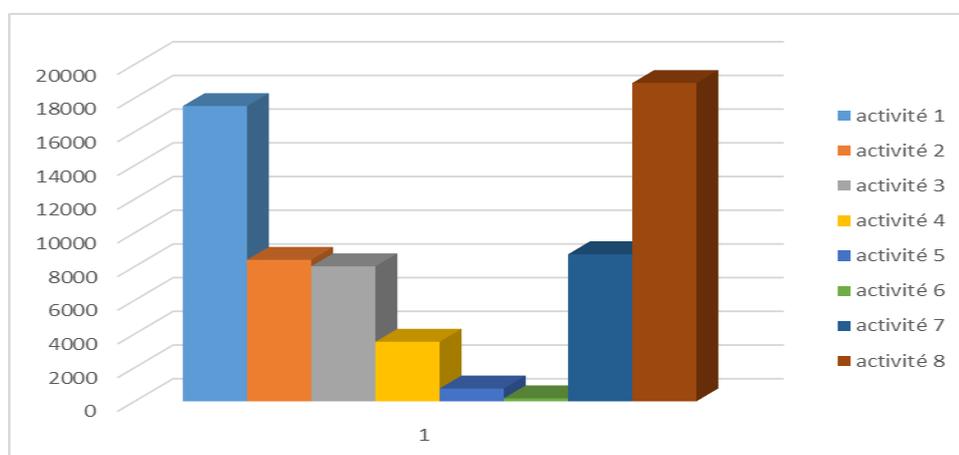
	organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions					
- Sous-programme Action culturelle : Mahdia	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	311	333	442	109	32,73%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	581	581	614	33	5,68%
Sous-programme Action culturelle : Sfax	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	194	182	282	100	54,95%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	440	440	451	11	2,50%
Sous-programme Action culturelle : Gafsa	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	170	159	286	127	79,87%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	324	324	387	63	19,44%
- Sous-programme	Activité 7 : habilitation des établissements	149	150	242	92	61,33%

Action culturelle : Tozeur	publics de l'action culturelles dans les régions					
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	296	296	359	63	21,28%
Sous-programme Action culturelle : Kébili	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	253	227	330	103	45,37%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	366	366	429	63	17,21%
- Sous-programme Action culturelle : Gabès	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	222	196	314	118	60,20%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	358	358	434	76	21,23%
Sous-programme Action culturelle : Medenine	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	190	163	302	139	85,28%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et	264	264	337	73	27,65%

	culturels dans les régions					
- Sous-programme Action culturelle : Tataouine	Activité 7 : habilitation des établissements publics de l'action culturelles dans les régions	5787	5599	8729	3130	56%
	Activité 8 : Préparation et organisation de festivals et d'événements artistiques et culturels dans les régions	10517	10517	11893	1376	13,08%
Total du programme		71149	69204	59040	-10164	-15%

Diagramme

Répartition des crédits du programme selon la destination de la dépense



3.2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Le budget du programme augmentera en 2022 d'environ 5.7% par rapport à 2021, et d'environ 3.34% en 2023 par rapport à l'année 2022.

Tableau n° 23

Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	1491,8	3164	6187	4900	7492	10558	11379
Dépenses de fonctionnement	1574	1508	1536	2818	3740	3852	3918
Dépenses d'interventions	22293,3	25203	32142	31448	30283	32310	32513
Dépenses d'Investissements	46905,7	56541	26266	30040	17525	17880	18490
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	72264,8	86416	66131	69206	59040	64600	66300
Ressources propres des établissements publics	2940	2900	2450	2769	6844	5040	5670
Total du programme	75204,8	89316	68581	71975	65884	69640	71970

Note: (*) Les dépenses de financement public pour les années 2017, 2018 et 2019 sont incluses dans les dépenses d'interventions et ce selon la nouvelle nomenclature du budget de l'Etat



Programme 4 "Patrimoine"

Programme 4 :Patrimoine

- **Responsable du programme:** Ahmed Chabane, Directeur général du Patrimoine, nommé depuis 21 mars 2020

Cartographie des objectifs stratégiques et indicateurs de performance

Sous-Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance
Patrimoine	4.1 Renforcer la protection et la préservation du patrimoine	4.1.1 évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine 4.1.2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés
	4-2: Valoriser le patrimoine et développer son attractivité	4.2.1 Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial 4-2-2: Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le programme Patrimoine représente l'un des axes stratégiques de l'activité du ministère des affaires culturelles, en raison de la richesse du patrimoine matériel et immatériel de la Tunisie et de l'importance des défis auxquels ce secteur est confronté, qu'ils soient culturels,

économiques, sociaux ou de développement, ainsi que ceux liés à l'évolution des approches du patrimoine dans lesquelles l'aspect valorisation patrimoniale occupe une position croissante outre ceux liés aux travaux de conservation, d'entretien et de protection.

Les objectifs généraux du programme du patrimoine sont :

- Promouvoir le domaine du patrimoine matériel et immatériel pour le conserver, le préserver, et le valoriser comme facteur de développement global.

- Établir un cadre législatif plus approprié et stimulant qui répond aux divers besoins du patrimoine en matière de recherche, d'entretien et de valorisation. Il est donc primordial de réviser le code de la protection du patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels, le code des investissements et la loi sur la protection culturelle

- Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel des structures concernées par la gestion du patrimoine afin de rationaliser la gouvernance de leurs fonctions et de permettre une meilleure coordination et d'intégration entre elles.

- Revoir les programmes de recherche scientifique et développer les compétences dans les domaines du patrimoine et de ses métiers en coordination avec des établissements d'enseignement et de formation spécialisés

- Déconcentrer la gestion des sites du patrimoine culturel en créant des administrations régionales du patrimoine pour la mise en œuvre d'une politique régionale de développement du patrimoine.

- Valoriser les musées et les sites archéologiques grâce aux technologies numériques.

- Promouvoir le tourisme culturel.

- Promouvoir le programme Patrimoine auprès des différents groupes sociaux et tranches d'âge, en particulier les enfants et les adolescents.

- Améliorer le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour aider à exploiter des ressources humaines et matérielles nouvelles et renouvelables qui contribuent au développement du rôle de développement du patrimoine culturel.

Les objectifs stratégiques du programme Patrimoine consistent à atteindre deux objectifs principaux, à savoir le renforcement de la protection et de la préservation du patrimoine d'une part, et sa valorisation et le développement de son attractivité d'autre part.

1) Renforcer la protection et la préservation du patrimoine : L'importance de renforcement des efforts pour la protection et la préservation du patrimoine national émerge à la lumière de l'augmentation de la contrebande, des fouilles aléatoires et du pillage des sites archéologiques et du développement de l'étalement urbain qui a affecté de nombreux sites archéologiques. De même, le patrimoine immatériel fait face aux dangers de déformation et d'extinction. Ce qui nécessite la réalisation des travaux nécessaires pour identifier, inventorier, préserver et protéger ce patrimoine. Dans ce contexte, la stratégie du ministère repose sur les mécanismes suivants :

❖ **Renforcer la protection physique et la préservation du patrimoine à travers** :

• **la poursuite de la finalisation de l'inventaire archéologique et ethnographique, des fouilles et du relevé archéologique** : il s'agit d'inventorier les magasins et les musées en préparant des registres en la matière et en réalisant des travaux de numérisation.

• **La mise en place de la sécurité et de la sûreté des musées, des monuments et des sites** : et ce à travers le développement et la mise en œuvre d'un système d'auto-assurance et de sécurité, qui vise à doter les musées, monuments et sites d'exigences d'auto-assurance en fonction de leurs spécificités et besoins.

❖ **Opérationnaliser les mécanismes de protection juridique du patrimoine** :

Cela se concrétise par la publication de différents textes réglementaires garantissant la protection des monuments et des sites, notamment les décisions de protection et les arrêtés d'aménagement.

❖ **Œuvrer pour soutenir les industries traditionnelles et assurer leur continuité** : en établissant des mesures et des procédures dans le cadre du code du patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels, y compris la création d'une liste de professionnels traditionnels chevronnés possédant une vaste expérience et une valeur de référence en vertu de laquelle ils sont classés comme des « monuments historiques vivants »

2) Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction pour lui donner une réelle dimension économique :

Ces dernières années, le secteur du patrimoine tunisien a connu un développement important, et désormais l'approche du secteur du patrimoine ne se limite plus aux travaux de protection et de préservation, mais concerne les domaines de la revitalisation et de la valorisation et ce dans le cadre d'une vision holistique intégrée basée sur la valorisation du patrimoine et son utilisation dans le cycle économique afin qu'il ne soit pas seulement un consommateur de fonds et d'énergies et devienne une composante essentielle du développement durable et une source de revenu national. La stratégie du ministère à cet égard repose sur les objectifs suivants :

❖ Augmenter le nombre d'objets patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO :

La Tunisie compte un certain nombre de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial, à savoir l'ancienne ville de Tunis, le site archéologique de Carthage, l'amphithéâtre romain, la réserve d'Ichkeul, la ville de Karkouane, Kairouan et Dogga. Toutefois et depuis plus de vingt ans, elle n'a inscrit aucun site sur la liste définitive du patrimoine mondial, malgré la richesse qualitative du patrimoine tunisien répartie sur les différentes périodes historiques.

Par conséquent, le ministère œuvre à augmenter le nombre d'objets du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO. Les éléments du patrimoine déposés pour enregistrement ou pour inscription sur les listes de l'UNESCO et sur la liste mémoire du monde sont les suivants :

- ✚ La table Jugurtha,
- ✚ Chott el-Jarid,
- ✚ Île de Djerba,
- ✚ Route les Ksours au sud-est,
- ✚ Les archives de l'abolition de l'esclavage en Tunisie,
- ✚ Introduction à Ibn Khaldoun,
- ✚ La méthode traditionnelle de pêche sur l'île de Kerkennah,
- ✚ Errachidia,
- ✚ Les archives de l'acte de mariage kairouané,

- ✚ Livre " parcours vers la connaissance des conditions des royaumes" de Keireddine Ettounsi.

Et se déployer pour inclure les monuments et sites sur la liste du patrimoine mondial culturel et naturel, en particulier ceux inclus dans la liste d'orientation de l'UNESCO.

- ❖ **Développer des programmes de sensibilisation et de vulgarisation pour introduire le patrimoine en coopération et en partenariat avec les établissements d'enseignement.**
- ❖ **Développer la coopération avec les institutions médiatiques dans le domaine de la production de contenus et de programmes traitant du patrimoine matériel et immatériel et de sa promotion**
- ❖ **Préparer et mettre en œuvre un plan d'investissement économique pour valoriser le patrimoine, notamment à travers des programmes numériques.**
- ❖ **Œuvrer à la valorisation des monuments historiques en adoptant le mécanisme de partenariat entre les secteurs public et privé (par exemple, le monument Karraka à la goulette).**
- ❖ **Développer le nombre de visiteurs de monuments, sites et musées**

il s'agit d'aménager les monuments et sites archéologiques et les intégrer dans les itinéraires touristiques et en développant des plans de promotion du produit culturel pour attirer un public de tous les s'âges et de couches sociales différents avec l'adoption de nouveaux formats de présentation, de communication et d'identification en coordination avec les différentes structures concernées, notamment les services du ministère du tourisme, des différents médias et de communication et de la société civile.

Présentation de la cartographie du programme (sous-programmes et structures)

La déclinaison du programme	Sous-programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Niveau central	Patrimoine au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> - La direction générale du patrimoine - L'institut national de patrimoine - Les maisons nationales des livres 	Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique

2- La performance du programme livre et lecture :

2-1 Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Les objectifs stratégiques antérieurs du programme du patrimoine ont été conservés mais reformulés

- **Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine**

- **Présentation de l'objectif :** La préservation du patrimoine est l'une des stratégies les plus importantes sur lesquelles le ministère œuvre, compte tenu du fond de patrimoine matériel et immatériel important qui distingue la Tunisie et qui nécessite une stratégie claire pour lutter contre les contrebandes et les vols en l'inventoriant, restaurant et l'entretenant.
- **Référence de l'objectif :** stratégie du programme
- **Justifications du choix des indicateurs :** Pour mesurer l'atteinte de l'objectif, deux indicateurs de performance ont été adoptés, à savoir :

- ❖ **Taux d'évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine :** Le nombre d'associations culturelles et artistiques est estimé à environ 480 représentant 19,74% du total des associations actives en Tunisie. Ces dernières sont estimées à environ 23906 associations (selon la base de

données actualisée en 2020). Quant aux associations actives dans le domaine du patrimoine, leur nombre est d'environ 4658, représentant 10,30% de l'ensemble des associations culturelles et artistiques.

❖ **Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés :**

L'intitulé de l'indicateur a été mis à jour par rapport aux années précédentes, car il met en évidence l'ampleur du développement dans le domaine du renforcement de la préservation du patrimoine.

Tableau n° 24

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 4.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1 Taux évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%	-	-	-	10.3	11	12	13
Indicateur 4.1.2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	%	26	33	26	28	30	35	40

➤ **Objectif stratégique 4.2 : Valoriser le patrimoine et développer son attractivité**

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif vise à faire connaître le patrimoine matériel et immatériel par sa réhabilitation, sa numérisation et son exploitation dans divers domaines (tourisme et éducation) et son rayonnement national et mondial.
- **Référence de l'objectif :** stratégie du programme

- **Justifications du choix des indicateurs** : pour atteindre l'objectif, deux indicateurs de performance ont été adoptés, à savoir :

❖ **Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial** : Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre d'éléments du patrimoine matériel et immatériel acceptés pour inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO, soulignant ainsi l'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'étendue de son rayonnement au niveau international.

❖ **Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées** : Le nombre de visiteurs de sites, de monuments et de musées s'est amélioré d'année en année.

Tableau n° 25

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 4.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.2.1 Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial	Nombre	3	5	4	4	4	4	5
Indicateur 4-2-2: Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées	Nombre	621600	823366	1000000	1100000	1155000	1212750	1300000

N.B. : Les estimations des valeurs de l'indicateur indiquées dans le projet annuel de performance pour 2018 et celui pour 2019 ont été mises à jour par les structures concernées.

2.5 Présentation des activités du programme :

Afin d'atteindre les objectifs du programme Patrimoine et d'atteindre les valeurs des indicateurs de mesure de la performance programmés pour l'année 2021, des activités directement et indirectement liées à ces indicateurs ont été programmées. Ces activités reposent principalement sur la préservation du patrimoine matériel et immatériel et l'amélioration des conditions de travail.

Tableau n° 26:

Présentation des activités et des interventions du programme pour 2021

Objectif	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021
Objectif 4.1 Renforcer la protection et la préservation du patrimoine	Indicateur 4.1.1 Taux d'évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%11 -	-Maintenance des monuments, sites et musées. -Un dispositif préventif et protecteur pour un ensemble de monuments historiques et de sites archéologiques. -Préparation du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) pour les sites culturels. -Construction, préparation et équipement des magasins archéologiques. -Equiper les musées et sites ouverts à la visite avec le matériel nécessaire.	Activité 1 : Mise en valeur du patrimoine culturel	2120
	Indicateur 4.1.2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	30%	- inventaire des sites, monuments, groupes du patrimoine archéologique, ethnographique et immatériel. -Organisation de manifestations scientifiques nationales et internationales. -Qualification des ressources humaines dans l'inventaire numérique. - Réalisation d'une enquête sur le terrain. - Préparation et soumission des dossiers éligibles à l'inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO.	Activité 2 : Mise en valeur du patrimoine culturel - Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique	17180
Objectif 4.2 Valoriser le patrimoine et développer	Indicateur 4.2.1 Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du	4	-Production de programmes documentaires sur le patrimoine. -Publication de collections de livres, brochures et dépliants. -Mettre en place des programmes de sensibilisation et de	Activité 3 : Préservation du patrimoine écrit	2110
			Activité 4 : Préservation du patrimoine archéologique	42357	

er son attractivi té	patrimoine mondial		vulgarisation pour faire connaître le patrimoine, en coopération et en partenariat avec les établissements d'enseignement - Développer et promouvoir la coopération avec les institutions médiatiques dans le domaine de la production de contenus et de programmes traitant du patrimoine matériel et immatériel - Préparer et mettre en œuvre un plan d'investissement économique pour valoriser le patrimoine, notamment à travers des programmes numériques. -Création d'un magazine numérique du patrimoine adressé à toutes les tranches d'âge. - Création de grands événements patrimoniaux : Le colloque national de la poésie populaire - La Journée nationale du patrimoine immatériel - Le Festival des lumières pour les monuments et sites - Publier les cahiers des charges relatifs aux conditions de création d'institutions émergentes pour développer des projets numériques dans les musées, sites et monuments - Organisation d'un colloque scientifique sur le patrimoine, le développement régional et le partenariat entre les secteurs public et privé - Soutenir la manifestation «Mois du patrimoine», lui permettant d'avoir plus d'efficacité et de rayonnement aux niveaux national et régional - Revue du code de la protection du patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels - Finaliser le projet de loi sur les musées - Préparation et mise en œuvre d'un plan de communication pour la valorisation patrimoniale, notamment via les supports numériques - Encourager les investissements privés dans le domaine du patrimoine (conditions d'exploitation, création de musées privés, ...)		
	Indicateur 4-2-2: Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées	1155000			

			- Préparer une base de données numérique sur le patrimoine immatériel pour assurer son appropriation, et travailler pour inclure ses éléments les plus importants sur la liste du patrimoine mondial immatériel.		
--	--	--	--	--	--

3. Crédits du programme Patrimoine pour 2021

3.1. Budget du programme Patrimoine pour 2021

Le budget du programme Patrimoine au titre de 2021 est fixé à 63767 mille dinars, contre 28103 mille dinars pour l'année 2020 en raison de la redistribution des crédits de rémunération (rémunération des cadres et agents de l'Institut National du Patrimoine).

Tableau n° 27 :

Evolution des crédits du programme selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

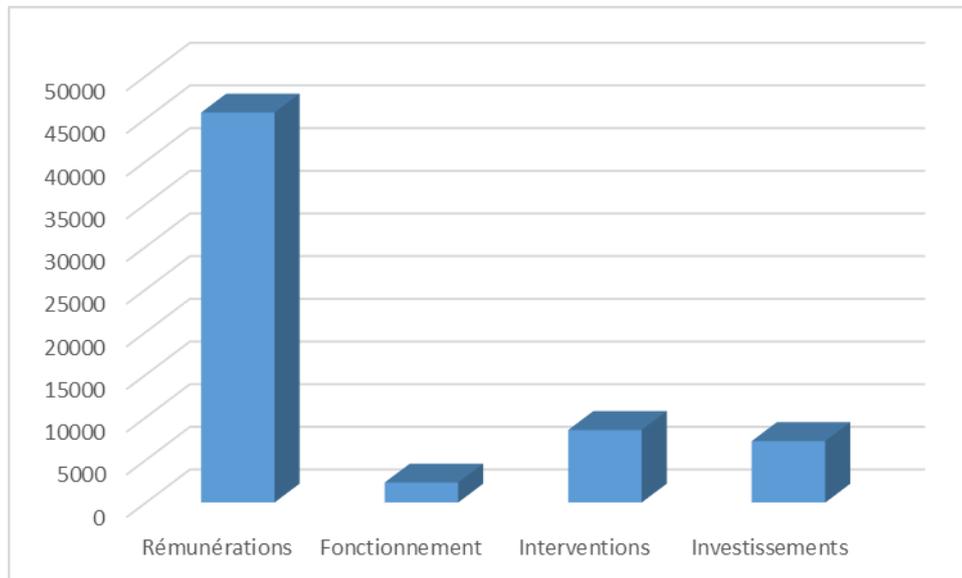
Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Dépenses de rémunérations	46879	8802	45700	36898	419%
Dépenses de fonctionnement	2408	2212	2350	138	6%
Dépenses d'interventions*	(*) 4082	9907	8507	-1400	-14%
Dépenses d'investissements	1823	7182	7210	28	9%
Dépenses des opérations financières					
Reste des Dépenses					
Total	55192	28103	63767	35664	%127

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(*) Les dépenses d'intervention comprennent des dépenses de financement public estimées à 1850 milles dinars

Diagramme

Répartition des crédits du programme selon la nature de la dépense



- Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération pour 2021 sont fixées à 45700 mille dinars, en raison d'un changement dans la répartition des allocations salariales au niveau de la mission

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du programme en 2021 sont estimées à 2350 mille dinars, soit une augmentation de 138 mille dinars.

- Dépenses d'interventions :

Les dépenses d'interventions sont estimées à 8507 mille dinars, soit une diminution de 1400 mille dinars par rapport à 2020.

- Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 7210 mille dinars contre 7182 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 28 mille dinars.

Tableau n° 28 :

**Budget du programme Livre et lecture selon la destination de la
dépense
(sous-programmes et activités)**

Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales	50757	28103	63767	38404	151%
Sous-programme 1	Activité 1 : Mise en valeur du patrimoine culturel	-	-	2120	2120	
	Activité 2 : Mise en valeur du patrimoine culturel - Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique	10646	18524	17180	-1444	-8%
	Activité 3 : Préservation du patrimoine écrit	193	2740	2110	-630	-23%
	Activité 4 : Préservation du patrimoine archéologique	3807	6839	42357	35618	529%
Les sous-programmes régionaux	Activités régionales					
Total du programme		52273	28103	63767	38404	%127

Observation:

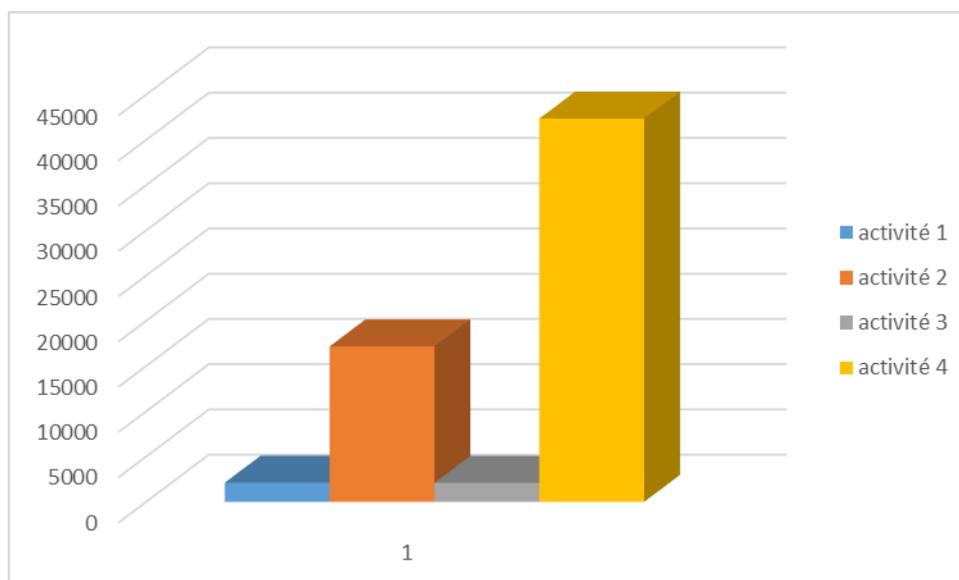
- **Activité 2:** La diminution par rapport à l'année 2020 est due à la redistribution des dotations de l'activité liée à la mise en valeur du patrimoine entre l'Agence nationale de

mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique et l'unité opérationnelle (la Direction générale du patrimoine).

- **Activité 4:** L'augmentation conséquente est due à l'inclusion des frais de rémunération de l'unité opérationnelle (l'Institut national du patrimoine) dans les fonds alloués à cette activité.

Diagramme

Répartition des crédits du programme pour 2021 selon la destination de la dépense



➤ **Les projets et programmes les plus importants :**

- Le Programme National d'Appui aux Investissements dans le Patrimoine 2000 mille dinars,
- Protection du patrimoine sous-marin 250 mille dinars,
- Mise en place de laboratoires spécialisés en informatique, en données géographiques et en exploration historique 200 mille dinars,
- Bibliothèque virtuelle 500 mille dinars,
- Projet de numérisation du patrimoine écrit 500 mille dinars,
- Programme de protection incendie 500 mille dinars,
- Équipement de la nouvelle Bibliothèque nationale 200 mille dinars,

3.2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Le budget du programme en 2022 augmentera d'environ 4,6% par rapport à 2021, et d'environ 3.2% en 2023 par rapport à l'année 2022.

Tableau n° 29
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	37977,4	39543	46879	8802	45700	49568	50963
Dépenses de fonctionnement	2535	2542	2408	2212	2350	2420	2453
Dépenses d'interventions	1122	2126	4082	9907	8507	8892	9062
Dépenses d'Investissements	4422,8	1682	1823	7182	7210	7520	7722
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	46057,2	45893	55192	28103	63767	68400	70200
Ressources propres des établissements publics	780	4909	5188	7051	5581	4144	4662
Total du programme	46837,2	50802	60380	35154	69348	72544	74862

Note: (*) Les dépenses de financement public pour les années 2017, 2018 et 2019 sont incluses dans les dépenses d'interventions et ce conformément à la nouvelle nomenclature du budget de l'Etat



Programme 9 "Pilotage et appui"

Programme 9 "Pilotage et appui"

- **Responsable du programme:** Chiraz Said, Directrice générale des services communs, depuis 7 juin 2019

Cartographie des objectifs stratégiques et indicateurs de performance

Sous-Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance
Pilotage et appui Au niveau central	9.1 Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles	9.1.1 Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires 9.1.2 Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles
	9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et	9.2.1 la différence entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale 9.2.2 Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires

	l'égalité des prioritaires	
	9.3 Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficience du programme Pilotage et appui	9.3.1 Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget 9.3.2 Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission 9.3.3 coût de fonctionnement par agent

1. Présentation du programme et de sa stratégie :

Le programme Pilotage et appui vise à doter les différents programmes sectoriels des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Le programme de Pilotage et appui soutient les budgets des autres programmes de la mission pour qu'ils atteignent les objectifs fixés et puissent bien gérer les ressources dont ils disposent.

Il joue également un rôle important pour faire rayonner la mission au niveau international à travers le soutien logistique et le renforcement de la coopération internationale et ce conformément aux plans nationaux.

La stratégie du programme de Pilotage et s'articule autour des axes stratégiques suivants :

Le premier axe stratégique : assurer la bonne gouvernance de la mission et du reste des programmes.

Le deuxième axe stratégique : assurer une gestion efficiente des ressources de la mission.

Afin d'atteindre la finalité attendue de la stratégie, le programme veille à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

a- Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles,

b – Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances.

c- Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui

Présentation de la cartographie du programme (sous-programmes et structures)

La déclinaison du programme	Sous-programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Niveau central	Pilotage et appui au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> -Le cabinet et ses bureaux -La direction générale des services communs -L'inspection générale -Les commissariats régionaux des affaires culturelles 	Organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins

2.La performance du programme Pilotage et appui

Dans le cadre de la révision de la déclinaison de la performance des programmes, un cadre de performance commun pour le programme Pilotage et appui a été défini en collaboration avec l'unité GBO centrale et un bureau d'études. La stratégie du programme comprend trois objectifs stratégiques à savoir :

Objectif stratégique 9.1 : Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles

- **Présentation de l'objectif** : l'objectif est d'améliorer l'efficacité du ministère
- **Référence de l'objectif** : la direction générale des services communs
- **Justifications du choix des indicateurs** : Pour mesurer l'atteinte de l'objectif, deux indicateurs de performance ont été définis, à savoir :

❖ **Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires**

❖ **Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles** : Cet indicateur reflète l'évolution des consultations du site Web du ministère tout au long de l'année

Tableau n° 30

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 9.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%	80	85	95	95	95	95	95
Indicateur 9.1.2 Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles	Nombre	-	59869	46206	893560	1200000	1350000	1700000

➤ **Objectif stratégique 9.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances**

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif s'inscrit dans le cadre du développement de la gestion électronique afin de garantir les principes de bonne gouvernance, du droit d'accès à l'information et la facilitation des services administratifs aux citoyens.

- **Référence de l'objectif** : stratégie du programme
- **Justifications du choix des indicateurs** : pour atteindre l'objectif, deux indicateurs de performance ont été adoptés, à savoir :

❖ **L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale** :

Cet indicateur montre l'évolution de la différence entre les attentes et les réalisations de la masse salariale, ce qui contribue à l'efficacité dans la gestion des dépenses salariales.

❖ **9.2.2 Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires**

Tableau n° 31

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 9.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.2.1 L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	Mille dinars	1,007	1,009	1,011	1,011	1,011	1,009	1,006
Indicateur 9.2.2 Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires	%	34	35	36	36	38	39	40

➤ **Objectif stratégique 9.3 : Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui**

- **Présentation de l'objectif** : Préserver la pérennité du budget en s'engageant à respecter les engagements du ministère envers les fournisseurs, les intervenants et les acteurs culturels.
- **Référence de l'objectif** : stratégie du programme

- **Justifications du choix des indicateurs** : pour atteindre l'objectif, trois indicateurs de performance ont été fixés, à savoir :

- ❖ **L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget** : Cet indicateur souligne le taux de couverture des fonds pour les dépenses de la mission.

- ❖ **Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission**

- ❖ **9.3.3 coût de fonctionnement par agent**

Tableau n° 32

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 9.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.3. L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget	Mille dinars	0,99	0,97	0,98	0,98	0,97	0,99	0,99
Indicateur 9.3.2 Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission	%	30	33	39	39	42	44	44
Indicateur 9.3.3 coût de fonctionnement par agent	dinar	1281	1217	1972	1972	2300	2900	3300

2.2 Présentation des activités du programme :

Pour atteindre les objectifs du programme et atteindre les valeurs des indicateurs de mesure de la performance programmés pour l'année 2021, des activités liées directement et indirectement à ces indicateurs ont été programmées.

Tableau n° 33:

Présentation des activités et des interventions du programme pour 2021

Objectif	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021
Objectif 9.1 Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles	Indicateur 9.1.1 :Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	95%	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter et suivre les différentes actions liées à la mise en place du système de gestion du budget par objectifs au ministère. - Adopter une bonne gouvernance. - inspection et surveillance, - Participer à l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires liés aux secteurs, - Mettre en place des consultations juridiques sur les questions qui lui sont présentées par les différents services du ministère, - Traitement des dossiers contentieux dans lesquels le ministère constitue partie / défense des intérêts du ministère devant les services judiciaires, - Partenariat entre les secteurs public et privé, - Adopter une politique de communication pour présenter les activités de la mission. - Mettre à jour le contenu des sites Web officiels du ministère, - Mettre en place un système de gestion des ressources humaines, - Mettre en œuvre la politique des ressources humaines - Application du système d'information / tableau de bord pour suivre la gestion des ressources humaines, - Examen / approbation 	Activité 1 : Pilotage des programmes	4636
	Indicateur 9.1.2 Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles	1200			
Objectif 9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.2.1 L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	1.011 mille dinars		Activité 2 : Formation et renforcement des compétences	146

	indicateur 9-2-2: Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires	38%	d'un nouveau système basé sur l'évaluation des performances des employés, - Préparer le budget en coopération avec les responsables de programmes et suivre leur exécution.		
Objectif 9.3 Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficience du programme Pilotage et appui	Indicateur 9.3.1 La différence entre les prévisions et les réalisations du budget	0.97 mille dinars	- Mettre à jour la programmation annuelle des dépenses avec les responsables de programmes, - Gouvernance de la gestion de la flotte de véhicules, - Maintenance et entretien des bâtiments,	Activité 3 : Appui	146284
	Indicateur 9.3.1 Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission	42%	- Installation des systèmes de contrôle de la climatisation, - Déterminer le programme annuel d'achats	Activité 4 : Renforcement des capacités, et des mécanismes de gestion et d'application dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1199
	Indicateur 9.3.3 coût de fonctionnement par agent	1972 dinars			

3. Crédits du programme Pilotage et appui pour 2021

3.1. Budget du programme Pilotage et appui pour 2021

Le total des crédits du programme Pilotage et appui est estimé à 152.265 millions de dinars au titre de l'année 2021 sans inclure les crédits alloués au compte de Trésor estimés à 145.265 millions de dinars. La diminution est principalement due à la redistribution des crédits de rémunération entre le programme Pilotage et appui et le programme patrimoine (rémunération des cadres de l'Institut national du patrimoine).

Tableau n° 34 :

Evolution des crédits du programme selon la nature de la dépense

(crédits de paiement)

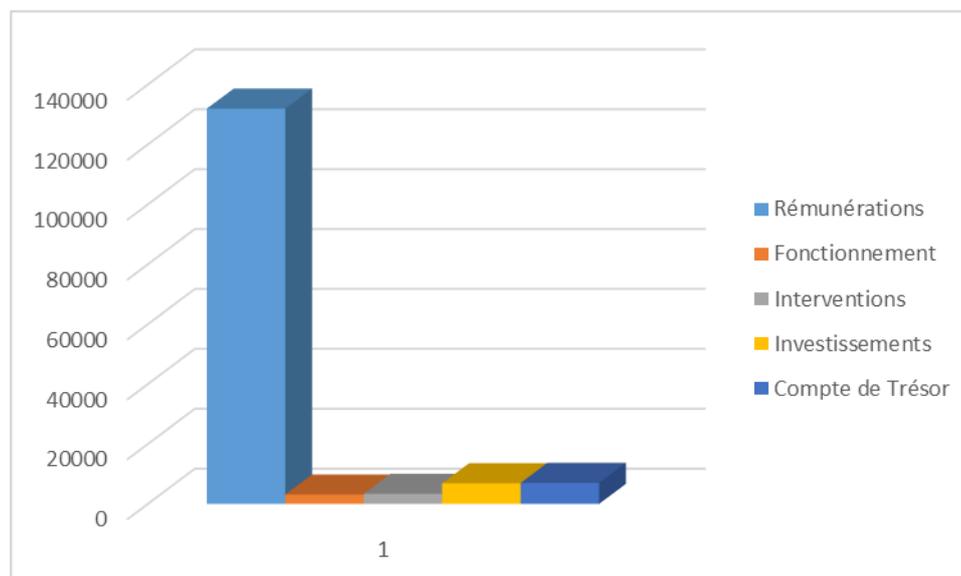
Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Dépenses de rémunérations	107721	169214	131941	-37273	-22%
Dépenses de fonctionnement	4212	2960	3102	142	5%
Dépenses d'interventions*	(*) 10115	10041	3347	-6694	-67%
Dépenses d'investissements	1124	2200	6875	4675	213%
Dépenses des opérations financières					
Reste des Dépenses					
Comptes de trésor	13029	7000	7000	-	
Total	136201	191415	152265	-39150	-21%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(*) Ne sont pas incluses les dépenses de financement public non exécutées et estimées à 80 mille dinars

Diagramme Répartition des crédits du programme selon la nature de la dépense



- Dépenses de rémunération :

En 2021, les dépenses de rémunération sont fixées pour un montant de 131941 mille dinars, soit une diminution de 37273 mille dinars, en raison de la redistribution des crédits de rémunération (programme Patrimoine). Ce programme supporte également les dépenses des établissements publics

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du programme en 2021 sont estimées à 3102 mille dinars contre 2960 mille dinars en 2020,

- Dépenses d'interventions :

Les dépenses d'interventions sont estimées à 3347 mille dinars, soit une diminution de 6694 mille dinars par rapport à 2020.

- Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 6875 mille dinars contre 2200 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 4675 mille dinars.

Tableau n° 35 :

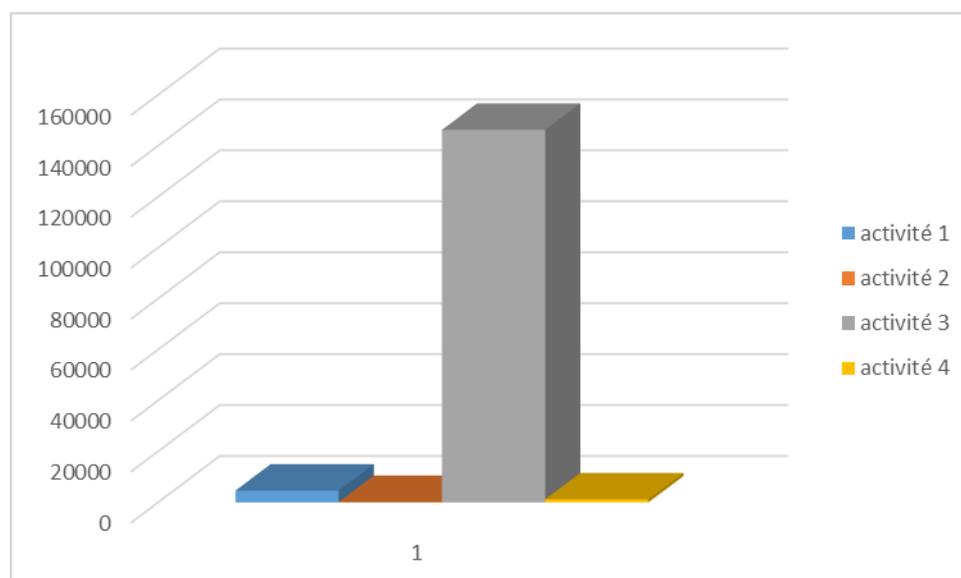
**Budget du programme Pilotage et appui selon la destination de la
dépense
(sous-programmes et activités)**

Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales					
Sous-programme 1	Activité 1 : Pilotage	707	566	4636	4069,78	719%
	Activité 2 : Formation et renforcement des compétences	142	146	146	-0,26	0%

	Activité 3 : Appui	145058	182235	146284	35951	-20%
	Activité 4 : Renforcement des capacités, et des mécanismes de gestion et d'application dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	933	1468	1199	-269	-18%
Les sous- programmes régionaux (24)	Activités régionales					
Total du programme		146899	184415	152265	-32150	- 17%

Diagramme

Répartition des crédits du programme pour 2021 selon la destination de la dépense



➤ **Les projets et programmes les plus importants :**

- Le Programme national d'appui à la décentralisation, à l'accès à la culture et à la réhabilitation des institutions culturelles 4000 mille dinars,
- Acquisition de divers équipements 100 mille dinars,
- Etudes concernant la création de projets régionaux 50 mille dinars,
- Acquisition d'équipement au profit des commissariats régionaux des affaires culturelles 150 mille dinars,
- Acquisition et installation de 100 équipements informatiques 100 mille dinars,
- Construction et aménagement de certains sièges des commissariats régionaux des affaires culturelles 1,8 millions de dinars.

3.2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Le budget du programme en 2022 augmentera au taux de 4,7% et ce par rapport à 2021, et au taux de 2.7% en 2023 et ce par rapport à l'année 2022.

Tableau n° 36
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Réalizations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	82852,4	90587	107721	169214	131941	137856	141252
Dépenses de fonctionnement	4136,2	3991	4212	2960	3102	3192	3228
Dépenses d'interventions	7413	7324	10115	3041	3347	4172	4372
Dépenses d'Investissements	1539,8	461	1124	2200	6875	7380	7948

Opérations financières							
Autres dépenses							
Comptes de Trésor			13029	7000	7000	7000	7000
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	95941,4	102363	136201	184415	152265	159600	163800
Ressources propres des établissements publics	200	305	680	715	768	560	630
Total du programme	96141,4	102668	136881	185130	153033	160160	164430

Note: (*) Les dépenses de financement public pour les années 2017, 2018 et 2019 sont incluses

- Les dépenses d'interventions des années 2017, 2018 et 2019 comprennent le financement public et ce selon la nouvelle nomenclature du budget de l'Etat.

Annexes

1- Fiches indicateurs de performance du programme Arts

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage d'œuvres d'art produites par rapport à celles subventionnées

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : tous les sous-programmes

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Garantir des offres artistiques variées et de qualité

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise le suivi des œuvres artistiques par rapport au total des œuvres subventionnées

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Un indicateur composite qui compile le nombre d'œuvres produites dans tous les domaines artistiques et le nombre total d'œuvres artistiques subventionnées au cours de l'année

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'œuvres produites et le nombre total d'œuvres artistiques subventionnées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (: procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ²: 44.8 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

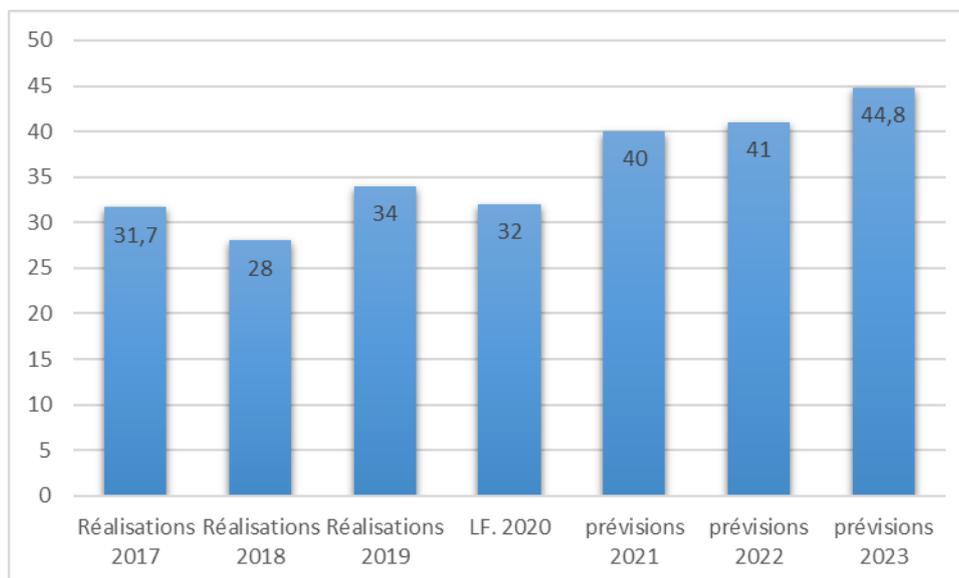
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pourcentage d'œuvres d'art primées par rapport à celles subventionnées	%	31.7	28	34	32	40	41	44.8

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Il vise à suivre la réalisation de l'utilité culturelle grâce au soutien du ministère le pourcentage alloué du budget du programme est important, Cet objectif vise l'atteinte d'un taux de croissance de 40% en 2021 des œuvres artistiques produites, compte tenu de l'augmentation du soutien dans divers domaines artistiques d'année en année.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Pourcentage d'œuvres d'art primées par rapport à celles subventionnées	44.8%	40%	-Subvention des œuvres artistiques -Encouragement de la participation à des événements artistiques et festivals	- -

5- Limites de l'indicateur

- L'absence d'un système de statistiques culturelles qui fournit toutes les données requises de manière précise.
- Budget d'appui limité

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées

Date de l'actualisation de l'indicateur ; annuelle /semestrielle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : tous les sous-programmes

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Garantir des offres artistiques variées et de qualité

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise le suivi de l'intégration du principe genre représenté dans le pourcentage de soutien destiné aux œuvres artistiques féminines

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : rapport entre le nombre d'œuvres subventionnées dont les créatrices ont bénéficié de subventions parmi le total des œuvres subventionnées.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'œuvres féminines subventionnées et le nombre total d'œuvres artistiques subventionnées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (: procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ³: 43.6 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : la direction générale de l'audiovisuel et des arts du spectacle

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

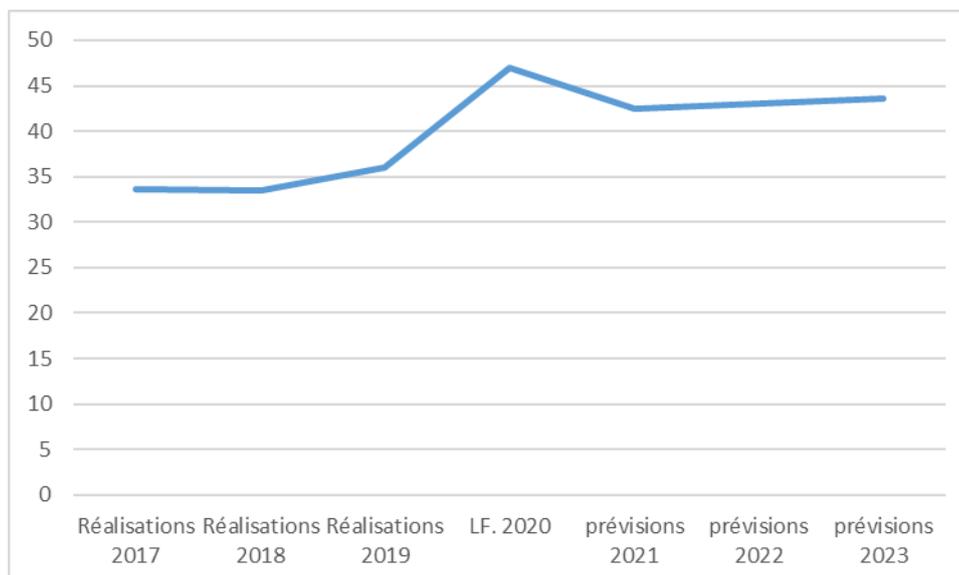
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées	%	33.6	33.5	36	47	42.5	43	43.6

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Cet indicateur vise le suivi de l'intégration du principe du genre en développant le soutien aux œuvres artistiques féminines. Un pourcentage de 42,5% a été prévu au titre de l'année 2021, considéré comme réalisable, pour atteindre progressivement la cible dans le domaine des œuvres d'art féminines subventionnées.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Pourcentage d'œuvres d'art féminines subventionnées	43.6%	42.5%	-Subvention des œuvres artistiques féminines -acquisition des œuvres artistiques féminines	- -

5- Limites de l'indicateur

- L'absence d'un système de statistiques culturelles qui fournit toutes les données requises de manière précise.
- ampleur du soutien des œuvres artistiques féminines
- Budget d'appui limité

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des l'exportations des oeuvres d'art nationales

Date de l'actualisation de l'indicateur ; annuelle /semestrielle /trimestrielle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes aux niveaux national et international

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à évaluer le développement des exportations d'œuvres d'art nationales à l'étranger

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre d'œuvres artistiques exportées annuellement

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'œuvres artistiques exportées annuellement

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁴: 2371 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

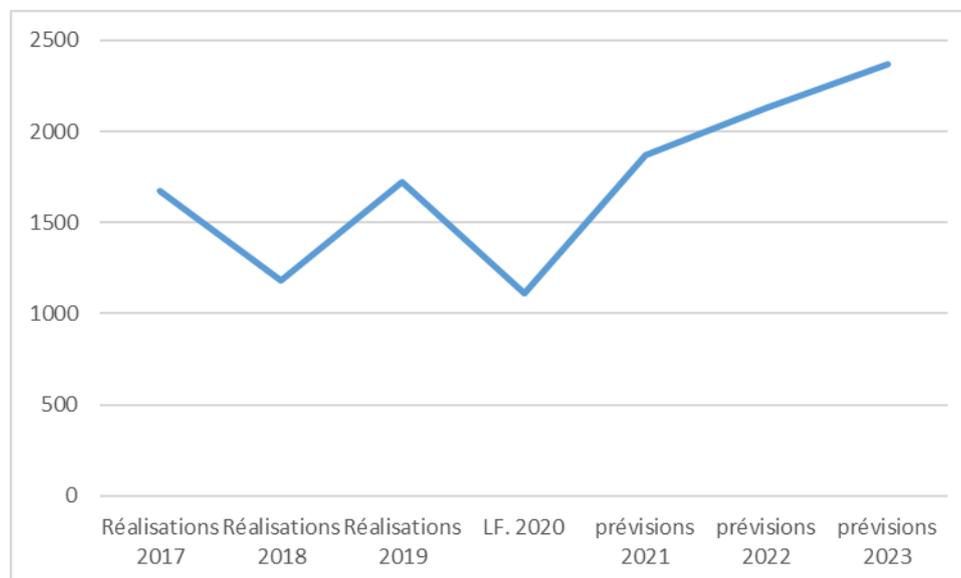
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution des exportations des œuvres d'art nationales	Nombre	1673	1179	1721	1109	1872	2130	2371

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Cet indicateur contribue à suivre l'évolution du nombre d'œuvres d'art exportées annuellement. Compte tenu de l'évolution du budget du programme des arts, il est possible d'atteindre le nombre de 1872 œuvres d'art en 2021.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Evolution des exportations des œuvres d'art nationales	2371	1872	-exportation des œuvres artistiques - Développement d'un système de soutien aux arts	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux

Date de l'actualisation de l'indicateur ; annuelle /semestrielle /trimestrielle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes aux niveaux national et international

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à évaluer l'évolution du nombre d'œuvres d'art nationales participant aux manifestations à l'étranger

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux à l'étranger

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux à l'étranger

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur: procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁵: 329 en 2023

⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

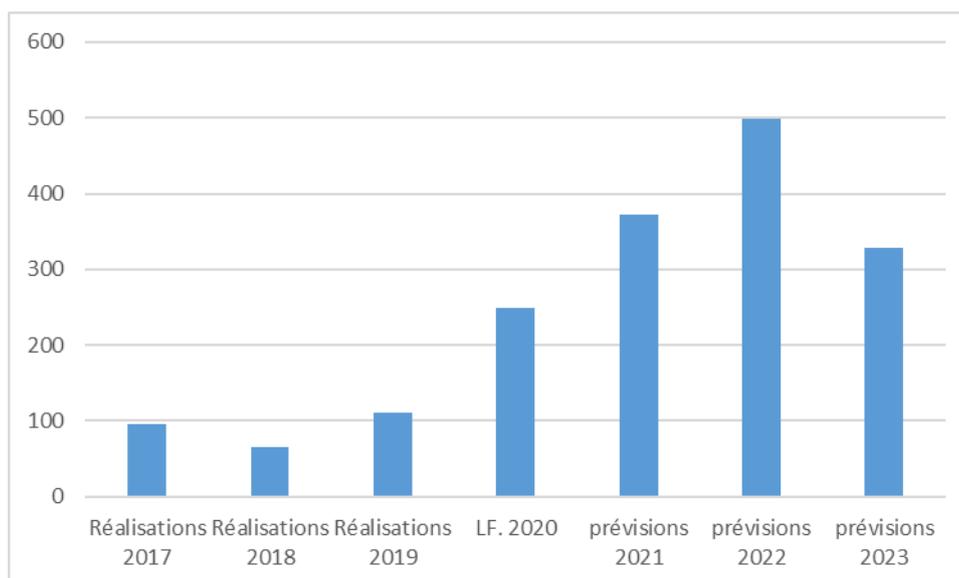
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux	Nombre	96	66	111	250	373	499	329

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Cet indicateur contribue à suivre l'évolution du nombre d'œuvres artistiques participant annuellement à des événements internationaux à l'étranger. Compte tenu de l'évolution du budget du programme des arts, il est possible d'atteindre le nombre de 373 œuvres d'art dans le domaine des arts en 2021.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Nombre d'œuvres d'art participant à des événements internationaux	329	373	-Encouragement de la participation des œuvres artistiques - Développement d'un système de soutien aux arts	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur. 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de numérisation du fond artistique

Date de l'actualisation de l'indicateur ; annuelle /semestrielle /trimestrielle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préserver le fond artistique et développer sa distribution

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre le rythme de préservation du fond artistique par la numérisation.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'œuvres d'art subventionnées et achetées qui ont été numérisées sur le nombre total d'œuvres d'art qui ont été préservées

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Œuvres numérisées / œuvres d'art préservées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur: procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁶: 95% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

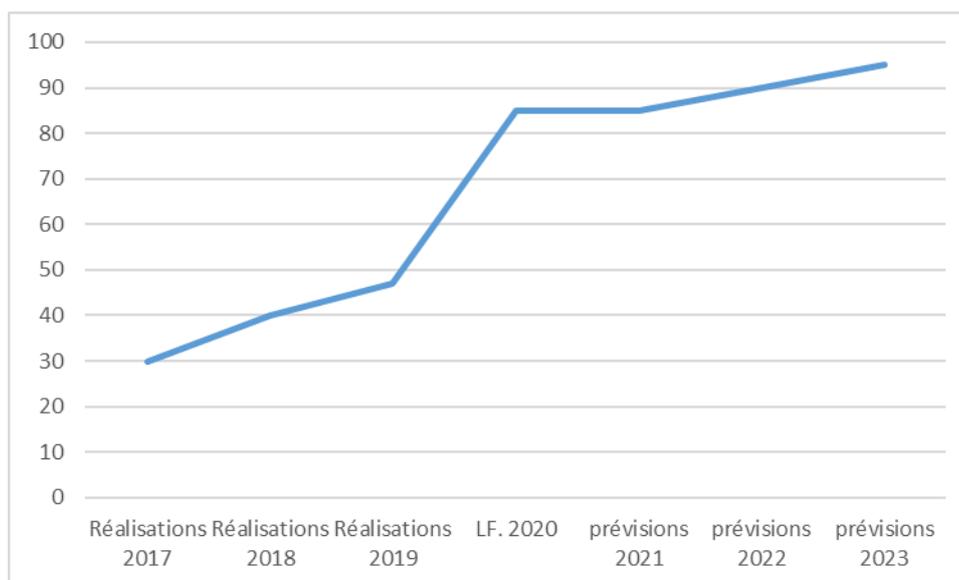
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pourcentage de numérisation du fond artistique	%	30	40	47	85	85	90	95

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

En atteignant 85% dans la numérisation du fond des œuvres artistiques en 2020, cet indicateur permettra non seulement de préserver le fond, mais aussi de le rendre largement accessibles au public. Ce pourcentage étant jugé acceptable au vu des œuvres préservées notamment pour celles du fond cinématographique et des œuvres plastiques.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Pourcentage de numérisation du fond artistique	%95	%85	- mise en place d'une base de données afférente au fond -Formation des spécialistes en conservation et numérisation.	- -

5- Limites de l'indicateur

**Fiche des entreprises et des
établissements publics à caractère non
administratif intervenants dans le
Programme Arts**

Fiche n° 1- Centre national du cinéma et de l'image

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale: cinéma et de l'image

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : décret-loi n°2011-86

4- Références de l'organisation administrative et financière : décret n°2012-753 du 02-07-2012

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : Promouvoir les différents secteurs cinématographiques de production, de distribution, d'exploitation, de conservation et de valorisation des archives cinématographiques et développer la coopération avec les organismes actifs dans le secteur.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution directe ou indirecte)

3- Les principales priorités et objectifs :

- ✓ Promouvoir la production
- ✓ Organiser la profession
- ✓ encadrer les différents acteurs

4- Indicateurs de performance et principales activités :

✓ **Indicateurs de performance:**

Nombre d'œuvres d'art sponsorisées, nombre d'œuvres d'art participant au niveau national et international, nombre d'expositions sponsorisées et promues, nombre de créations artistiques acquises, nombre d'œuvres enregistrées

✓ **principales activités :**

- formation, accompagnement et recyclage
- conclusion d'accords de partenariat,
- Soutenir les initiatives privées (réhabilitation des cinémas),
- Créer des espaces artistiques,
- Créer des espaces d'exposition,
- Organisation et promotion de concours, expositions et manifestations artistiques, et organisation de forums et ateliers,
- Réhabilitation des espaces artistiques,
- Accompagner et faciliter les créateurs et artisans,
- Adopter une politique de communication pour l'identification, la commercialisation et la promotion du produit artistique,
- Former des spécialistes à la préservation et à la valorisation du fond artistique,
- Consolider une base de données concernant le fond et le stock technique,
- Préparer les espaces pour sauvegarder le fond artistique selon le cahier des spécifications,

5- Les mesures d'accompagnement :

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Evolution du budget « Centre national du cinéma et de l'image »

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	4265		13298	9033	%211,79
Rémunérations	480		498	18	
Fonctionnement	85		100	15	

Interventions	3700		12700	9000	
Sur les ressources propres			100	0	
Rémunérations					
Fonctionnement					
Interventions	100		100	0	
Investissements					
Total	4365		13398	9033	%206,94

Fiche n°2 : le théâtre national

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale: Contribuer à l'animation culturelle théâtrale à travers la production, l'édition, la distribution, œuvrer pour faire rayonner la production théâtrale tunisienne aux niveaux arabe et international, et contribuer à l'organisation de la formation et de la rééducation artistiques.

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Articles 73 et 74 de la loi de finances de 1984 (loi n ° 83-113 de 1983 du 30 décembre 1983).

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n ° 2001-700 de 2001 du 13 mars 2001 fixant les modalités de fonctionnement du théâtre national et son organisation administrative et financière

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

En cours (le contrat d'objectifs 2016/2020 a été présenté au Conseil de l'établissement le 11 octobre 2016).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : Réaliser un saut qualitatif pour le développement de l'institution et définir des objectifs qui fonctionnent de manière concertée, complémentaire et simultanée, qui visent à ajouter une nouvelle dynamique au fonctionnement et à l'activité de l'institution (restructuration dynamique), à renforcer son rôle culturel, à valoriser ses projets artistiques et à étendre son rayonnement aux niveaux national et régional. Internationalement

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution directe ou indirecte)

Promouvoir le secteur du théâtre (formation, production, distribution et réception).

3- Les principaux priorités et objectifs :

- ✓ Promouvoir la créativité théâtrale (formation et production)

- ✓ Promouvoir, distribuer et exploiter les productions théâtrales.
- ✓ conserver le fond théâtral tunisien

4- Indicateurs de performance et principales activités :

- Indicateur n ° 01: Le nombre de productions théâtrales (Théâtre national et Théâtre national des jeunes)
- Indicateur numéro 02: Le nombre d'œuvres d'art participant aux manifestations aux niveaux national et international.
- Indicateur n ° 03: Le nombre de spectacles distribués.
- Indicateur n ° 04: La réception (spectacles tunisiens et internationaux programmés dans la salle le quatrième Art).
- Indicateur n ° 05: Nombre d'œuvres théâtrales conservées.

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Théâtre national »

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	1577		4056	2579	%174,61
Rémunérations	890		890	0	
Fonctionnement	137		146	9	
Interventions	(*) 550		3020	2570	
Sur les ressources propres	400		417	17	%4,25
Rémunérations					
Fonctionnement					
Interventions	400		417	117	
Investissements					

Total	1877		4473	2596	138,31%
--------------	-------------	--	-------------	-------------	----------------

N.B. : (*) Les dépenses d'interventions pour 2020 incluent des dépenses de financement d'investissement de 100 mille dinars

Fiche n°3 : Centre national des arts de marionnettes

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale:

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret gouvernemental n ° 2018-382 du 23 avril 2018 portant création du centre national des arts de la marionnette et fixant ses attributions, son organisation administratif et financier et les modalités de son fonctionnement.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret gouvernemental n ° 2018-382 du 23 avril 2018 portant création du centre national des arts de la marionnette et fixant ses attributions, son organisation administratif et financier et les modalités de son fonctionnement

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

3- Les principaux priorités et objectifs :

4- Indicateurs de performance et principales activités :

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Centre national des arts de marionnettes»

Unité: mille dinars

		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	993		1523	530	%53,37
Rémunérations	40		40	0	
Fonctionnement	103		103	0	
Interventions	850		1380	530	
Sur les ressources propres	120		300	180	%150
Rémunérations					
Fonctionnement			50	50	
Interventions	120		250	130	
Investissements					
Total	1113		1823	710	63,79%

Fiche n°4 : Théâtre de l'Opéra

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale:.

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret gouvernemental n ° 2018-380 de 2018 du 23 avril 2018, fixant et contrôlant le contenu, les modalités de fonctionnement du théâtre d'opéra et son organisation administrative et financière.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret gouvernemental n ° 2018-380 de 2018 du 23 avril 2018, fixant et contrôlant le contenu, les modalités de fonctionnement du théâtre d'opéra et son organisation administrative et financière.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

3- Les principales priorités et objectifs :

4- Indicateurs de performance et principales activités :

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Théâtre de l'Opéra »

Unité: mille dinars

		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	10055		10640	585	5.82%
Rémunérations	55		190	135	
Fonctionnement	6000		6000	0	
Interventions	4000		4450	450	
Sur les ressources propres	2000		470	-1530	- 76,5%
Rémunérations					
Fonctionnement	2000			- 2000	
Interventions			470	470	
Investissements					
Total	12055		11110	-945	- 7,84 %

Fiche n°5 : Le musée national des arts modernes et contemporain

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale:.

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret gouvernemental n° 2018-381 du 23 avril 2018, portant création du musée national d'art moderne et contemporain et fixant ses attributions, son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret gouvernemental n° 2018-381 du 23 avril 2018, portant création du musée national d'art moderne et contemporain et fixant ses attributions, son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

3- Les principales priorités et objectifs :

4- Indicateurs de performance et principales activités : .

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Théâtre de l'Opéra»

Unité: mille dinars

		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	549		1970	1421	%258,83
Rémunérations	37		100	63	
Fonctionnement	62		70	8	
Interventions	450		1800	1350	
Sur les ressources propres	200		0	0	%0
Rémunérations					
Fonctionnement	50				
Interventions	150				
Investissements					
Total	749		1970	1221	%163,02

Fiche n°6 : Centre des arts, de la culture et des lettres

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- **activité principale:**

2- **classement de l'entreprise :** établissement public à caractère non administratif

3- **Référence de création :** Décret gouvernemental n° 2019-1063 du 4 novembre 2019, portant création du centre des arts, de la culture et des lettres «Ksar Saïd» et fixant ses attributions, son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement

4- **Références de l'organisation administrative et financière :** Décret gouvernemental n° 2019-1063 du 4 novembre 2019, portant création du centre des arts, de la culture et des lettres «Ksar Saïd» et fixant ses attributions, son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement

5- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).**

II- Le cadre de la performance :

1- **La stratégie générale :**

2- **Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :**

3- **Les principales priorités et objectifs :**

4- **Indicateurs de performance et principales activités :**

5- **Les mesures d'accompagnement:**

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Centre des arts, de la culture et des lettres»

Unité: mille dinars

		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
--	--	-------------------------	-------------------------------	--------------------	----------------------

Sur le budget de l'Etat	370		1135	765	%206,76
Rémunérations	40		80	40	
Fonctionnement	30		35	5	
Interventions	300		1020	720	
Sur les ressources propres	50		50	0	%0
Rémunérations					
Fonctionnement	20			-20	
Interventions	30		50	20	
Investissements					
Total	420		1185	765	%182,14

Fiche n°7 : Centre des musique arabes et méditerranéennes

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale:.

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret-loi n° 2011-81 du 23 août 2011, relatif au centre des musiques arabes et méditerranéennes.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2012-1959 du 4 septembre 2012, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement du centre des musiques arabes et méditerranéennes.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

- Préserver et valoriser le patrimoine musical tunisien.
- Faire progresser la recherche et les études dans le domaine des sciences musicales.
- Numériser le fond audiovisuel du Trésor National des enregistrements audio.
- Animer le palais Nejme Zahra en tant que monument historique.
- Animer la scène artistique en soutenant la créativité dans le domaine musical et en programmant des spectacles.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

3- Les principaux priorités et objectifs :

- Préserver et valoriser le patrimoine musical tunisien.

- Faire progresser la recherche et les études dans le domaine des sciences musicales.
- Numériser le fond audiovisuel du Trésor National des enregistrements audio.
- Animer le palais Nejme Zahra en tant que monument historique.
- Animer la scène artistique en soutenant la créativité dans le domaine musical et en programmant des spectacles.

4- Indicateurs de performance et principales activités : .

A- Indicateurs de mesure de la performance:

- Nombre d'interventions dans le domaine de la restauration et de l'entretien des monuments, sites et musées
- Nombre d'articles inventoriés.
- Le pourcentage d'avancement de la numérisation du patrimoine.
- Nombre de visites de monuments, sites et musées.
- Nombre d'éditions pour tous les supports.
- Nombre d'objets patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO.

B- Les activités les plus importantes:

- Restauration des éléments en bois du Palais Nejme Zahra, entretien des plafonds et des fontaines.
- Restauration et maintenance des archives papier historiques.
- Un inventaire des collections muséales du Palais Nejme Ezzahra (peintures, meubles, antiquités et instruments de musique).
- Numérisation des enregistrements audio et audiovisuels du fond du Trésor national.
- Développer des campagnes de communication et de marketing pour le monument et pour ses différentes activités.
- Création de éditions musicales dérivées du fond du Trésor National pour les enregistrements audio.
- Animation du monument par la mise en place d'événements scientifiques, culturels et artistiques.
- Organisation d'expositions temporaires.
- Nombre d'activités (festivals, conférences, soirées, séjours artistiques).

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Centre des musique arabes et méditerranéennes»

Unité: mille dinars

		Crédits d'engagemen t	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux (%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	1608		1856	488	%35,67
Rémunérations	890		1000	110	%12,36
Fonctionnement	206		206		
Interventions	272		650	378	%138,97
Sur les ressources propres	240		135	-105	- 43,75%
Rémunérations	0				
Fonctionnement	150			150-	
Interventions	90		135	45	
Total	1608		1991	383	23,82 %

1- Fiches indicateurs de performance du programme Livre et lecture

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de nouvelles éditions

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Livre et lecture

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Livre et lecture

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer et diffuser la production littéraire et intellectuelle

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre les nouvelles éditions de livres et de périodiques culturels

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre de nouvelles éditions de livres et de périodiques

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de nouvelles éditions

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁷: 2800 titres en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des livres

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

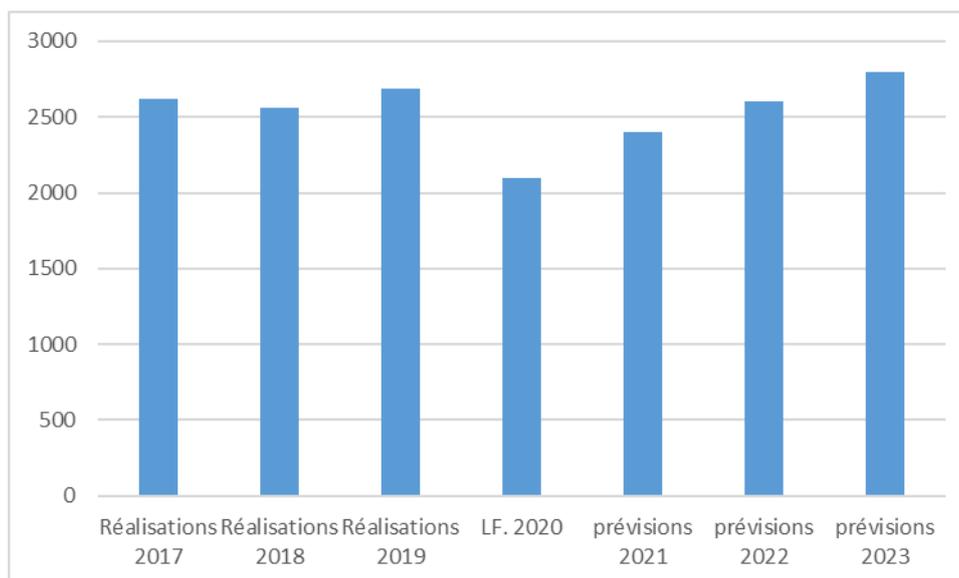
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution du nombre de nouvelles éditions	Nombre	2617	2560	2687	2100	2400	2600	2800

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Renforcer le fond des livres et périodiques à partir des nouvelles publications pour atteindre en 2021 près de 2400 titres, ce qui permettra progressivement d'attirer de nouvelles catégories de lecteurs.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Evolution du nombre de nouvelles éditions	2800	2400	-Subvention du papier -Acquisition de livres et périodiques	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de lecteurs

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Livre et lecture
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Livre et lecture
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** Promouvoir la lecture publique
- 4- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre le nombre de lecteurs dans les bibliothèques, et donc à consolider la pratique de la lecture.
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Calcul du nombre de lecteurs dans les bibliothèques
- 2- **Unité de l'indicateur** : nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : nombre de nouvelles éditions
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : les structures concernées
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ² : 2760000 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des livres

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

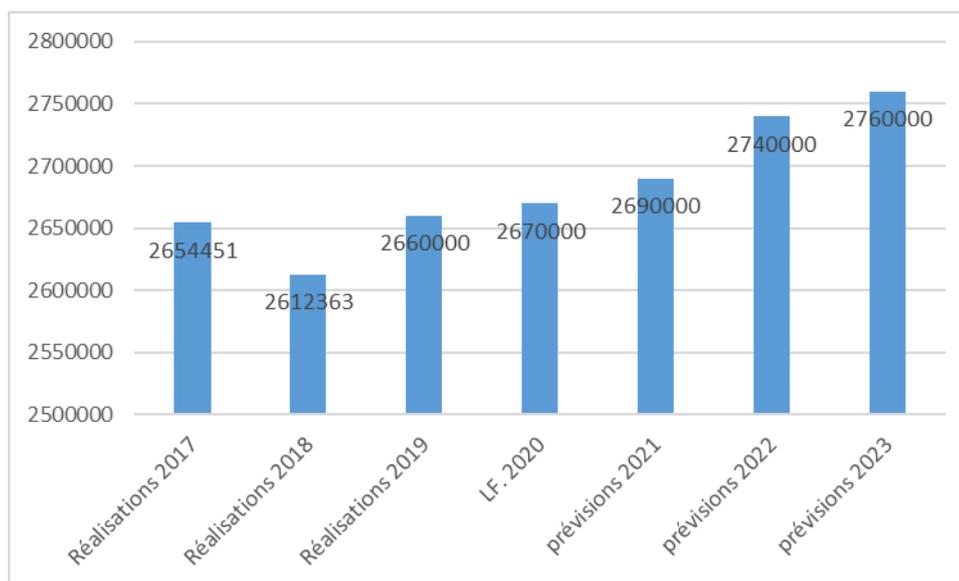
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution du nombre de lecteurs	Nombre	2654451	2612363	2660000	2670000	2690000	2740000	2760000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'atteinte de 2 690 000 lecteurs de livres au cours de l'année 2021 contribuera à la diffusion de la pratique de la lecture dans les bibliothèques publiques

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1

Evolution du nombre de lecteurs	2760000	2690000	- Encouragement de la pratique de la lecture -Organisation d'ateliers -Organisation de foires -Organisation de concours -Création des espaces	-
---------------------------------	---------	---------	---	---

5- Limites de l'indicateur

La réactivité et capacité des bibliothèques régionales et publiques avec le programme.

Fiche des entreprises et des établissements publics à caractère non administratif intervenants dans le Programme Livre et lecture

Fiche n° 1- Institut national de traduction

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Arts

I- Définition

1- activité principale: cinéma et de l'image

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret n° 2006-401 du 3 février 2006, relatif à la création du centre national de traduction, la fixation de son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n ° 2006-401 du 02 février 2006, modifié par le décret n ° 2016-574 du 06 mai 2016

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).2018

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

- développer l'animer du mouvement de la traduction.

-assurer la formation en traduction dans les deux types langues (traduction d'œuvres de et vers le français et traduction simultanée)

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme : directe

3- Les principaux priorités et objectifs :

- Le développement du mouvement de traduction.
- La formation en traduction.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Indicateurs de performance

- ✓ Nombre de pages traduites de et vers l'arabe.
- ✓ Nombre de bénéficiaires de la formation.
- ✓ Nombre de livres imprimés et distribués (copies) Le nombre de copies imprimées des œuvres traduites.

Les activités les plus importantes:

- ✓ Travaux de traduction et d'édition (révision - copyright)
- ✓ Organisation de séminaires et d'expositions
- ✓ Créer d'une école de traduction
- ✓ Conclusion d'accords de coopération et de partenariat avec des institutions tunisiennes et étrangères.:

5- Les mesures d'accompagnement:**III- Le Budget :**

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Institut national de traduction»

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	1528		1585	57	%3,73
Rémunérations	715		715	0	
Fonctionnement	313		320	7	
Interventions	500		550	50	
Sur les ressources propres	120		50	70-	-58,33%
Rémunérations					
Fonctionnement	0		50	50	
Interventions	120		0	120-	
Investissements					
Total	1648		1635	13-	-0,79%

1- Fiches indicateurs de performance du programme Action culturelle

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Action culturelle

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : tous les sous-programmes

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la volonté du public de sexe féminin à adhérer aux divers clubs culturels

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre d'adhérents féminins / le nombre d'inscriptions dans les clubs culturels.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'adhérents féminins / le nombre d'inscriptions dans les clubs culturels.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁸: 17 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

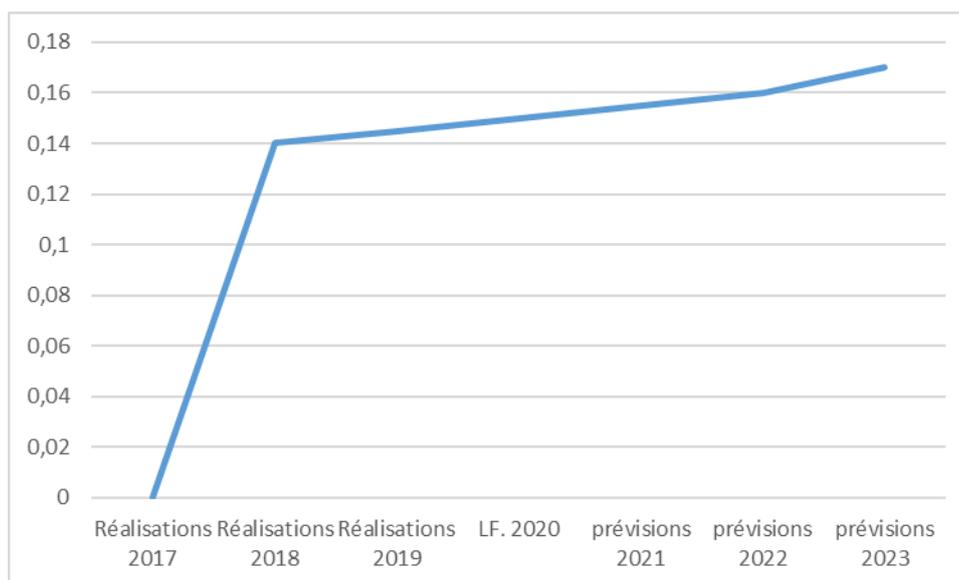
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels	%	-	%14	%14,5	%15	%15,5	%16	%17

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Accroître l'attractivité des institutions dans leur environnement en développant les contenus des œuvres culturelles, en particulier l'attraction des femmes..

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Pourcentage de participation des femmes aux clubs culturels	%17	%15,5	-Création de clubs proposant des contenus innovants -Organisation de concours et de prix pour motiver les femmes à adhérer aux institutions culturelles	

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Action culturelle

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programmes

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Intégrer et ouvrir l'institution culturelle sur son environnement

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre le degré d'ouverture des institutions culturelles à leur environnement à travers des partenariats avec des acteurs culturels, quel que soit leur domaine de créativité

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'accords signés annuellement entre les institutions culturelles relevant du programme et les différents acteurs culturels (créateurs - artistes - associations - institutions ...) pour servir un projet culturel donné.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'accords signés.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées (la direction générale de l'action culturelle et le commissariats régionaux)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ⁹: 4200 conventions en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

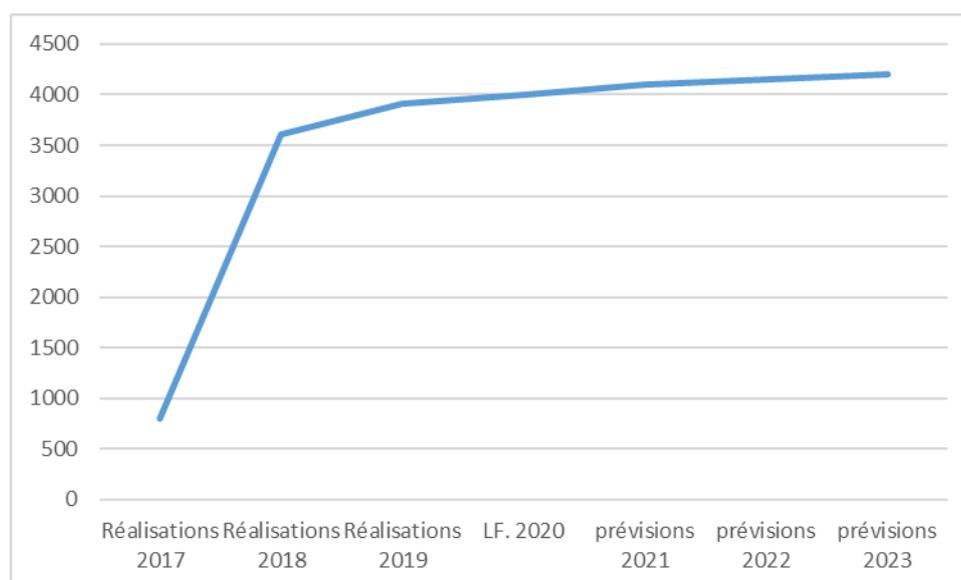
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nombre	800	3609	3914	4000	4100	4150	4200

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Cet indicateur vise à augmenter le nombre d'accords de partenariat afin de permettre à l'institution culturelle de suivre les aspirations des intellectuels et des innovateurs de son environnement. La conclusion de 4 100 accords de partenariat avec des acteurs culturels en 2021 contribuera à la poursuite de l'intégration des institutions culturelles dans leur environnement.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Evolution des partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	4200	4100	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de colloques et séminaires au profit des acteurs culturels - Intégration des activités conclues par les acteurs culturels dans l'institution culturelle - La conclusion d'accords entre l'institution et les acteurs culturels. 	

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.2.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Action culturelle

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programmes

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le rayonnement des grands événements culturels et festivals

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer la réputation des événements culturels et grands festivals chez les différents médias internationaux qui les suivent

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre d'articles publiés dans divers médias internationaux concernant les grands événements et festivals.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'articles publiés dans divers médias internationaux

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées (la direction générale de l'action culturelle et le commissariats régionaux)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁰: 220 articles en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

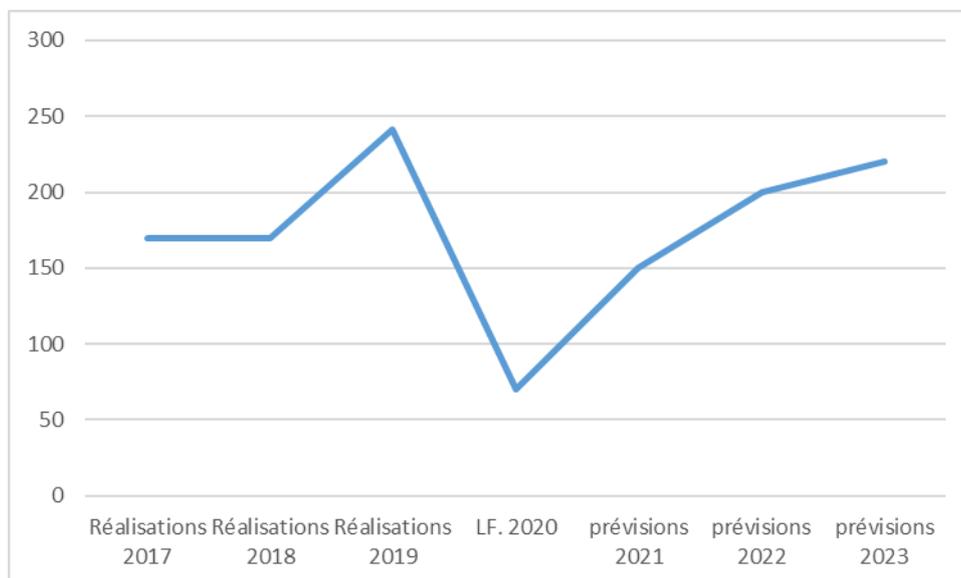
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	Nombre	170	170	241	70	150	200	220

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les chiffres attendus au cours des années 2018 et 2019, ont été atteints et il est question d'atteindre les chiffres des années restantes, dont 150 en 2021

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

¹⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	220	150	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement des festivals à accueillir des journalistes spécialisés pour couvrir leurs activités - Programmation des artistes renommés au niveau international -Établissement de partenariat avec des médias cotés. 	

5- Limites de l'indicateur

Fiche des entreprises et des établissements publics à caractère non administratif intervenants dans le Programme Action culturelle

Fiche n° 1- l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturels et artistiques

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Action culturelle

I- Définition

1- activité principale: organisation de festivals et des manifestations culturels et artistiques

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : Décret n° 2014-733 du 16 janvier 2014,

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2014-733 du 16 janvier 2014

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

Organiser des festivals et événements culturels et artistiques, assurer leur bonne gestion et œuvrer pour leur rayonnement aux niveaux national et international

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme : directe

3- Les principales priorités et objectifs :

- Consécration des règles de bonne gestion dans les festivals et manifestations.
- Rationaliser et développer les ressources humaines et techniques pour les festivals et événements culturels.
- Consécration de la décentralisation culturelle.
- Œuvrer au rayonnement des festivals et événements culturels et artistiques en développant des outils de marketing et de communication.
- Affectation des festivals et événements culturels qui lui sont assignés par le Ministère.

- La formation de compétences et de ressources humaines travaillant dans le domaine de l'organisation de festivals et événements culturels.
- Développer des formes de coopération, de partenariat, de publicité et d'adoption avec les institutions publiques et les entreprises privées.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Indicateurs de performance

- . Nombre de contrats publicitaires
- Nombre de spectateurs

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget «l'établissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturels et artistiques»

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	13858		8013	- 5845	- 42,18%
Rémunérations	738		613	- 125	
Fonctionnement	390		450	60	
Interventions	(*) 12730		6950	- 5780	
Sur les ressources propres	2000		6000	4000	%200
Rémunérations					
Fonctionnement					
Interventions	2000		6000	4000	
Investissements					
Total	15858		14013	- 1845	- 11,63%

N.B. : (*) Les dépenses d'interventions pour 2020 estimés à 8030 milles dinars incluent des dépenses de financement d'investissement

Fiche n° 2- Le centre culturel international de Hammamet, la maison de la méditerranée pour la culture et les arts

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Action culturelle

I- Définition

1- activité principale: centre culturel et artistique

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3-Référence de création : Décret n° 2013-2520 du 12 juin 2013

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2013-2520 du 12 juin 2013

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

La modernisation, le développement, la gestion des événements et activités culturels et la programmation pour promouvoir le rayonnement international au festival et à la ville de Hammamet

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme : directe

3- Les principales priorités et objectifs :

- Confirmer le rayonnement et l'attractivité du festival comme événement de référence au niveau national et régional
- Assurer l'équilibre financier des événements organisés par l'institution.
- Construire un plan de communication renouvelé pour attirer les partenaires et annonceurs ...

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Indicateurs de performance

- . Nombre de contrats publicitaires / Nombre de spectateurs / Nombre de contrats de partenariat / Nombre de journalistes accrédités /
- Ratio de couverture financière / pourcentage de productions spéciales dans la programmation

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget «Le centre culturel international de Hammamet»

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	4807		3535	-1272	%26,46
Rémunérations	622		870	248	
Fonctionnement	185		305	120	
Interventions	4000		2360	-1640	
Sur les ressources propres	330		405	75	%22,73
Rémunérations					
Fonctionnement					
Interventions	330		405	75	
Investissements					
Total	5137		3940	- 1197	- 23,3%

N.B. : (*) Les dépenses d'interventions pour 2020 estimés à 8030 milles dinars incluent des dépenses de financement d'investissement

Fiche n° 3- Le centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Action culturelle

I- Définition

1- activité principale: Le centre représente un cadre de perception, d'innovation et de rénovation dans le domaine de la culture numérique et est un laboratoire de recherche, d'expérimentation, de réalisation et de diffusion d'études innovantes dans le domaine culturel.

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3-Référence de création : Décret gouvernemental n° 2019-1062 du 4 novembre 2019, portant création du «centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique» et fixant ses attributions, son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret gouvernemental n° 2019-1062 du 4 novembre 2019,

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

3- Les principales priorités et objectifs :

4- Indicateurs de performance et principales activités :
Indicateurs de performance

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget «Le centre international de Tunis pour l'économie culturelle numérique »

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	2070		765	-1305	- 63,04 %
Rémunérations	40		80	40	%100,00
Fonctionnement	30		35	5	%16,67
Interventions	2000		650	-1350	- 67,50 %
Sur les ressources propres	120		135	15	%12,50
Rémunérations					
Fonctionnement	20		35	15	%75,00
Interventions	100		100		
Investissements					
Total	2190		900		- 58,90 %

1- Fiches indicateurs de performance du programme Patrimoine

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 4.1.1

Intitulé de l'indicateur : évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Patrimoine

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre les associations qui contribuent à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : évolution des associations contribuant à des interventions visant à préserver et à préserver le patrimoine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : contribution des associations à des interventions visant à préserver et à préserver le patrimoine

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹¹: 13 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

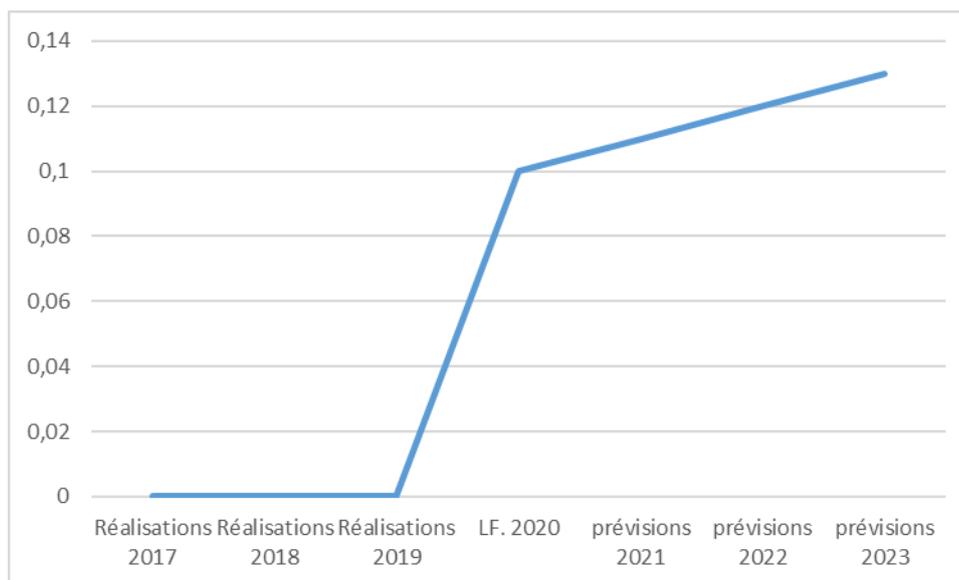
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%	-	-	-	10%	11%	12%	13%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur vise à atteindre 11% en termes de contribution des associations en 2021, ce qui est considéré comme un pourcentage important par rapport au nombre significatif de ces sites et monuments

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%13	%11	-Entretien des monuments et sites	- -

5- Limites de l'indicateur

- le degré de l'implication des associations dans la préservation du patrimoine

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 4.1.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Patrimoine

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine

4- Définition de l'indicateur : L'indicateur détermine le pourcentage de monuments pour lesquelles des décisions de protection ou des décisions réglementaires ont été prises, parmi l'ensemble des monuments qui nécessitent l'adoption de ces mécanismes.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre d'entités protégées rapporté au nombre de monuments et de sites concernés par les mécanismes de protection.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'entités protégées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹²: 40 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Institut national du patrimoine

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

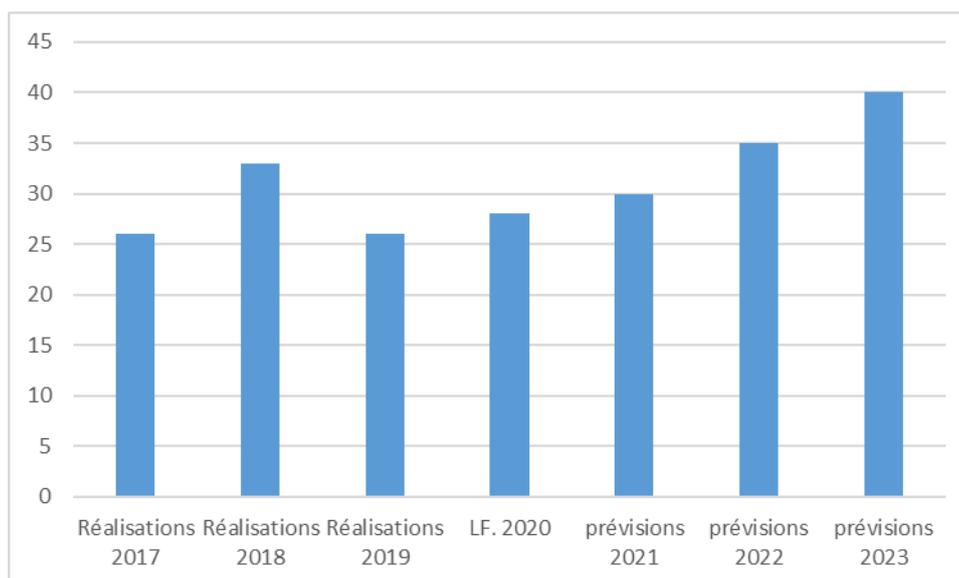
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	%	26	33	26	28	30	35	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les pourcentages prévus ont été dépassés avec une différence positive entre les estimations et les réalisations au cours des années 2018 et 2019. L'atteinte de 30% de monuments protégés et classés en 2021 est considéré comme un pourcentage important pour le secteur du patrimoine, compte tenu du grand nombre de monuments et biens culturels.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	40	30	-- Développement compétences du Comité National du Patrimoine -Préparation des plans de protection des sites archéologiques	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 4.2.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Patrimoine

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Valoriser le patrimoine et développer son attractivité

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la progression du nombre d'éléments du patrimoine matériel et immatériel acceptés pour inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO..

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre de dossiers déposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de dossiers déposés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹³: Jusqu'à 5 dossiers déposés pour enregistrement sur les Listes du patrimoine mondial en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : la direction générale du patrimoine

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

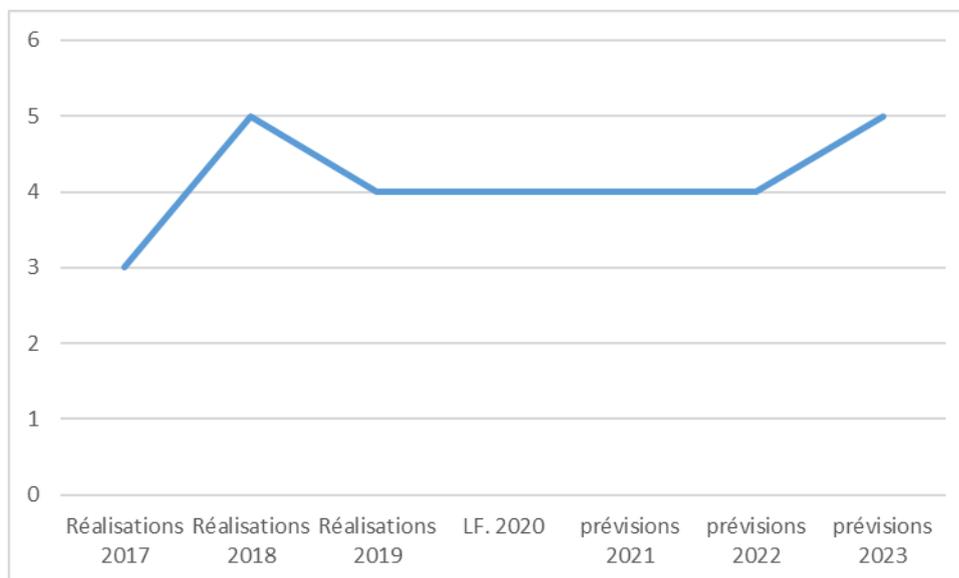
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial	Nombre	3	5	4	4	4	4	5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

La valeur attendue des années 2017 et 2018 a été dépassée respectivement de 150% et de 167%. L'inscription de 04 éléments sur les listes de l'UNESCO est un soutien à la protection du patrimoine et à sa plus valorisation au niveau international

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

¹³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Nombre de biens du patrimoine proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial	5	4	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription des archives documentaires du baron d'Erlanger " au Registre de l'UNESCO -Classement de la musique d'Al-Stanbali dans le patrimoine mondial 	

5- Limites de l'indicateur

Progrès des travaux d'inscription de l'UNESCO.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 4.2.2

Intitulé de l'indicateur : Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Patrimoine

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Valoriser le patrimoine et développer son attractivité

4- Définition de l'indicateur : il s'agit de calculer du nombre de visiteurs de sites, monuments et musées et en suivant leur évolution d'année en année par rapport à l'année de référence (2010)

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre de visiteurs enregistrées dans l'année concernée.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de visiteurs
nombre de visiteurs nombre de visiteurs nombre de visiteurs

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : agence / Ennejma Ezzahra

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁴: 1300000 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

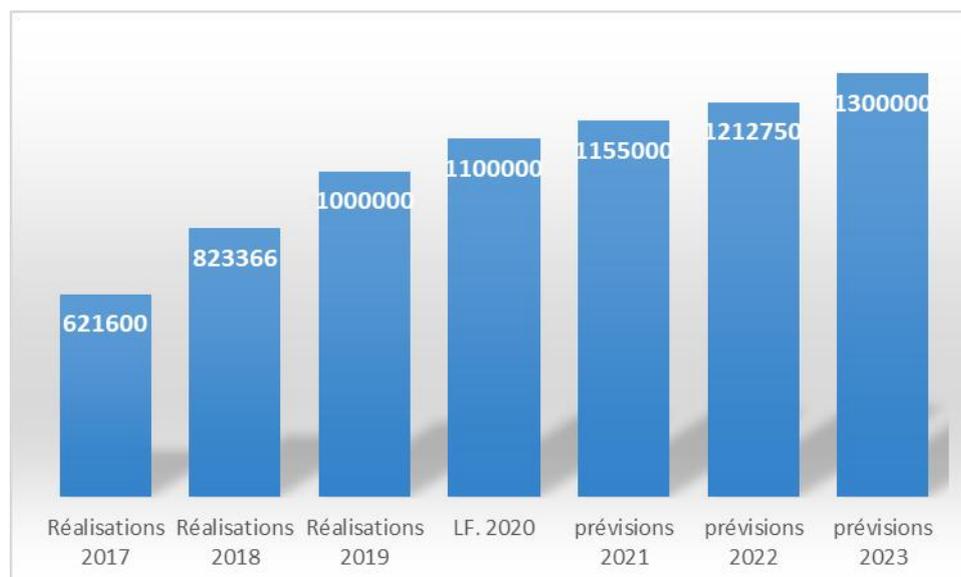
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées	Nombre	621600	823366	1000000	1100000	1155000	1212750	1300000	

N.B. : les estimations ont été mises à jour par rapport aux estimations précédentes en raison de l'amélioration significative du nombre de visiteurs.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les chiffres attendus au cours des années 2018 et 2019 ont été dépassés, ce qui représente environ 1155000 visiteurs pour l'année 2021 et rétablit ensuite le nombre de visites de monuments, sites et musées, coordonnés avant 2011.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Le nombre de visiteurs aux monuments, sites et musées	1300000	1155000	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de sites classés au patrimoine mondial -Présentation et promotion du patrimoine de diverses manières disponibles -Attirer la population estudiantine 	- -

5- Limites de l'indicateur

La contrainte la plus importante concerne l'évolution du secteur du tourisme en Tunisie

**Fiche des entreprises et des
établissements publics à caractère non
administratif intervenants dans le
Programme Patrimoine**

Fiche n° 1- Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Patrimoine

I- Définition

2-activité principale: mise en valeur et exploitation du patrimoine archéologique et historique.

3- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

4-Référence de création : Loi de création n ° 88-11 de 1988 du 25 février 1988 modifiée par la loi n ° 91-16 de 1997 du 3 mars 1997,

5-Références de l'organisation administrative et financière : Décret n ° 2004-401 de 2004 du 24 février 2004

6-La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

- Mettre en œuvre la politique de l'État dans divers domaines culturels, en particulier ceux liés à la valorisation du patrimoine
- Préparer et organiser des événements culturels en coopération avec divers départements et institutions.
- Contribuer au développement du tourisme culturel et introduire la production culturelle nationale.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme : directe

3- Les principales priorités et objectifs :

- Valorisation du patrimoine.
- Définition du fond patrimonial.
- Exploiter le patrimoine et le diffuser dans divers domaines

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Indicateurs de performance

- . Le nombre de visiteurs de monuments, sites et musées.
- Le nombre de publications sur différents supports.
-

Les activités les plus importantes:

- Habilitier des sites, des monuments et des musées.
- Préparer les itinéraires touristiques.
- Travaux de communication, coordination, impression et édition.
- Publication d'un ensemble de livres et de brochures.
- Contribuer à la production de programmes d'événements culturels qui traitent du patrimoine, pour le faire connaître dans le pays et à l'étranger

5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget «agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique»

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	9624		17180	7556	78,51%
Rémunérations	8700		8700	0	
Fonctionnement	924		1000	76	
Interventions			7480	7480	
Sur les ressources propres	7046		5576	- 1470	- 20,86 %
Rémunérations	3796		3706	- 90	
Fonctionnement	1850		1710	- 140	
Interventions	1400		160	- 1240	

Investissements					
Total	16670		22756	6086	36,51%

1- Fiches indicateurs de performance du programme Pilotage et appui

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre l'avancement de la performance de la mission, réaliser sa vision globale, et son adéquation avec les besoins des parties prenantes

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre de décisions et de recommandations mises en œuvre à partir du nombre total de décisions et de recommandations qui ont été prises par les comités de direction prioritaires

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : décisions et de recommandations mises en œuvre

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : décisions et de recommandations mises en œuvre

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁵: 95 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

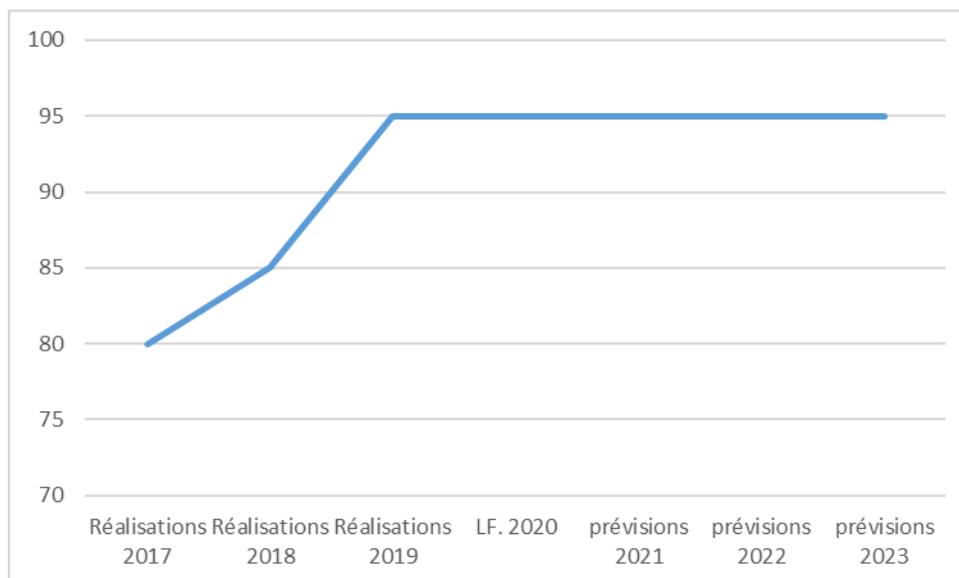
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%	80	85	95	95	95	95	95

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations formulées par les comités de direction au cours de l'année 2021 est considéré comme un pourcentage acceptable et contribue à la poursuite de la gouvernance de la tâche des affaires culturelles.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

¹⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Taux d'exécution des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%95	%95	- Mise en œuvre des recommandations des comités	-

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.2

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre l'avancement de la performance de la mission, réaliser sa vision globale, et son adéquation avec les besoins des parties prenantes

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul du nombre de visites des divers sites Web publics sur Internet pour les affaires culturelles

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de visites des divers sites Web

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : procès-verbaux / rapports / tableaux de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁶: 1.7 millions de vues en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

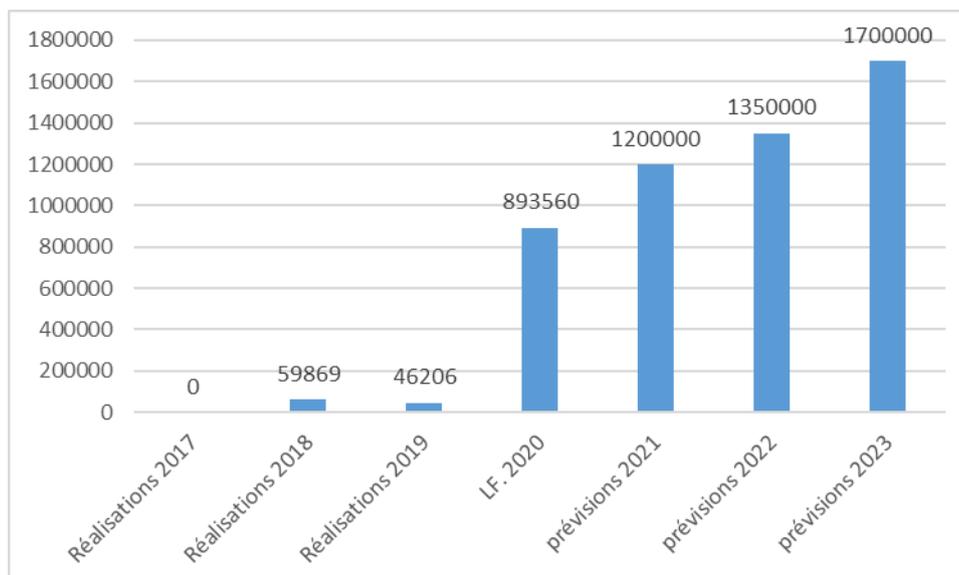
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles	Nombre	-	59869	46206	893560	1200000	1350000	1700000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

La réalisation de 1,2 million de sondages en 2021 contribuera à la poursuite de la gouvernance de la mission des affaires culturelles.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Evolution du nombre de consultations des sites Web publics de la mission des affaires culturelles	1700000	1200000	- Mise à jour des sites Web publics	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.2.1

Intitulé de l'indicateur : la différence entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la maîtrise de la masse salariale et ainsi rationaliser la gestion des ressources humaines.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calcul de la différence entre les estimations, et réalisations des dépenses annuelles des crédits de rémunération

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Estimations des dépenses de rémunération / réalisations des dépenses de rémunération

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁷: 1.006 mille dinars en 2023

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

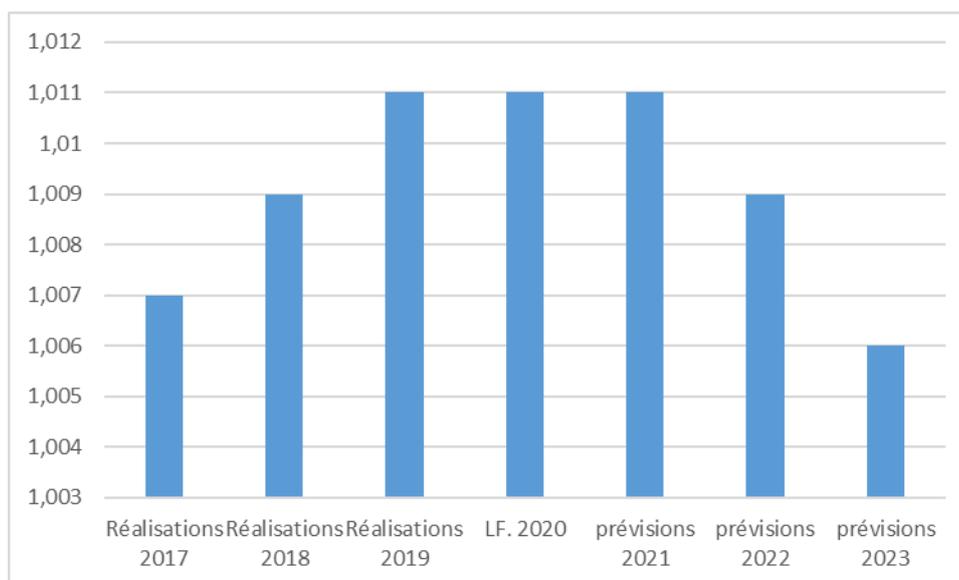
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
: la différence entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	Mille dinars	1.007	1.009	1.011	1.011	1.011	1.009	1.006

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Atteindre un écart entre les prévisions et les réalisations dans la masse salariale de 1011 mille dinars en 2021 permettra progressivement d'améliorer la gestion des dépenses de rémunération..

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
: la différence entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	1.006 mille dinars	1.011 mille dinars	- Formation des cadres et employés pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le domaine de la gestion administrative	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.2.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines tout en veillant à ce que les compétences soient suffisantes pour les besoins et en garantissant l'équité et l'égalité des chances

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la formation annuelle des agents et cadres dans les domaines prioritaires, rationalisant ainsi la gestion des ressources humaines.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de sessions de formation réalisées / nombre de sessions de formation programmées

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Estimations des dépenses de rémunération / réalisations des dépenses de rémunération

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁸: 40% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des Affaires Administratives et Financières / direction de la formation et recyclage

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

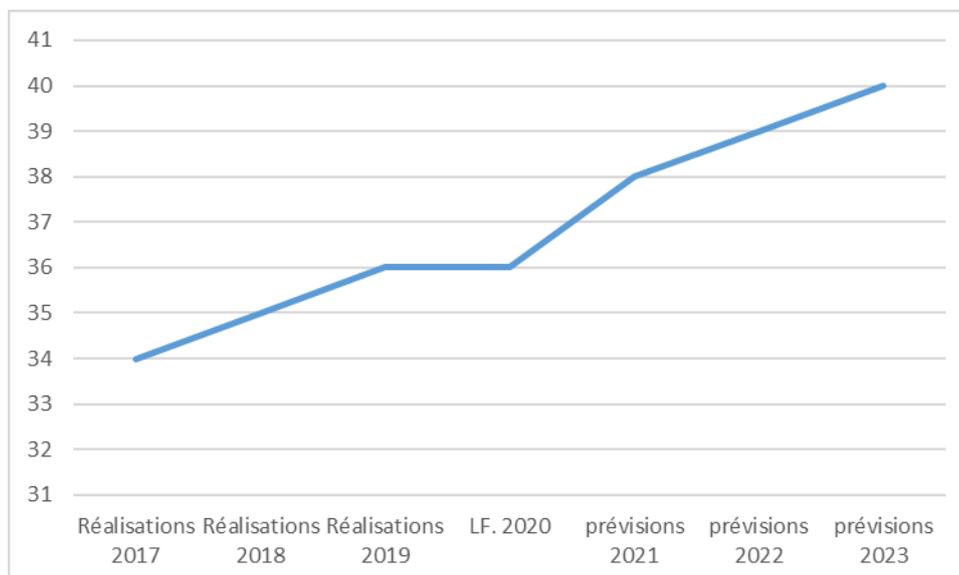
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
: Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires	%	34	35	36	36	38	39	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Atteindre 38% de réalisation des sessions de formation en 2021 permettra progressivement une meilleure gestion des ressources humaines

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
: Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires	%40	%38	Formation des cadres et employés pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le domaine de la gestion administrative	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.1

Intitulé de l'indicateur : La différence entre les prévisions et les réalisations du budget

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre l'exécution du budget de la mission, améliorant ainsi l'efficacité du programme de Pilotage et appui.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La différence entre les prévisions et les réalisations des crédits budgétaires annuels

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Décaissement des crédits / crédits budgétaires

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ¹⁹: 0.99 mille dinars en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction générale des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

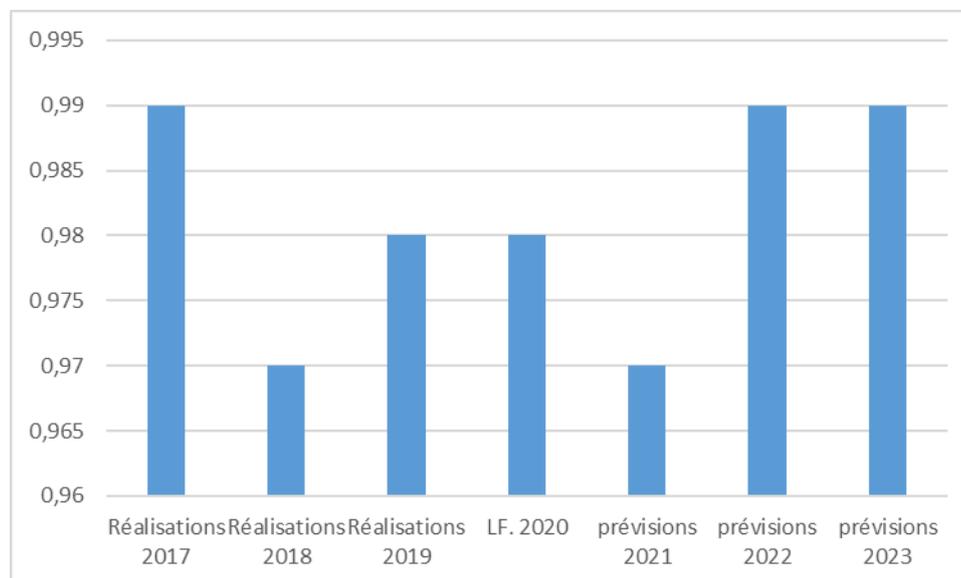
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
La différence entre les prévisions et les réalisations du budget	Mille dinars	0.99	0.97	0.98	0.98	0.97	0.99	0.99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Atteindre 0,99 mille dinars en 2021 améliorera progressivement l'efficacité du programme Pilotage et appui

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

¹⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
: La différence entre les prévisions et les réalisations du budget	0.99 mille dinars	0.97 mille dinars	- Formation des cadres et employés pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le domaine de la gestion administrative	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.2

Intitulé de l'indicateur : Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la part du budget du programme Pilotage et appui dans le budget de la mission des affaires culturelles pour l'année, et augmente ainsi l'efficacité du programme Pilotage et appui.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : budget du programme Pilotage et appui / budget de la mission

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : budget du programme Pilotage et appui et budget de la mission

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ²⁰: 44% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction générale des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

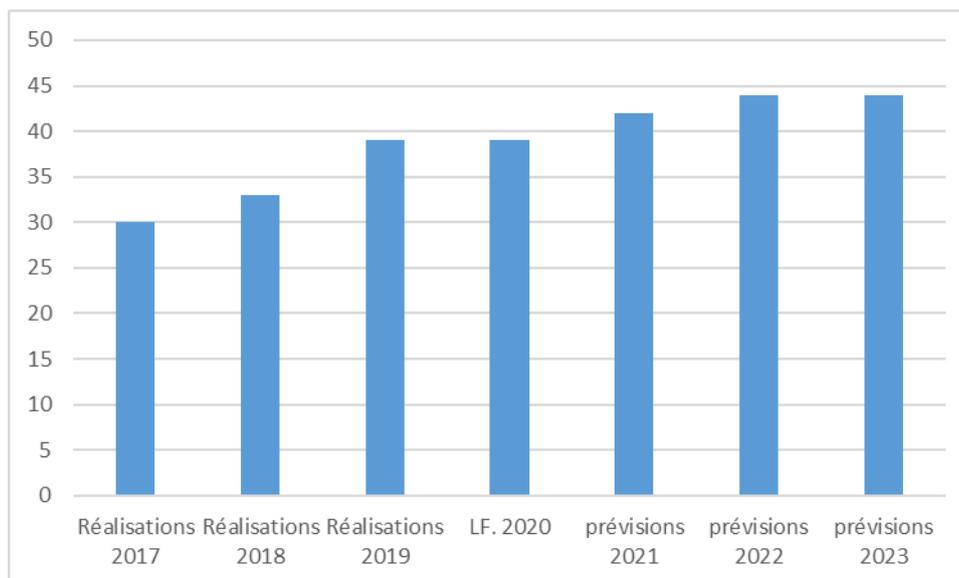
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission	Mille dinars	30	33	39	39	42	44	44

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

En raison de l'intégration continue des crédits de rémunération dans le budget du programme Pilotage et appui, le pourcentage du budget du programme est considéré comme élevé. Les crédits de rémunération seront répartis entre les programmes. Atteindre 42% du budget de la mission en 2021 améliorera progressivement l'efficacité du programme de Pilotage et appui

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

²⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur 2023	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Part des crédits du programme Pilotage et appui dans le budget total de la mission	44%	42%	- Formation des cadres et employés pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le domaine de la gestion administrative	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.3

Intitulé de l'indicateur : coût de fonctionnement par agent

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel/semestriel/trimestriel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer la soutenabilité du budget et développer la gestion des ressources financières de la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme Pilotage et appui

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre les prévisions des dépenses de fonctionnement par agent, et ainsi augmenter l'efficacité du programme Pilotage et appui.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : les dépenses de fonctionnement / l'effectif total de la mission

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les dépenses de fonctionnement et effectif total de la mission

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les structures concernées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur ²¹ : 3300 mille dinars en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction générale des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

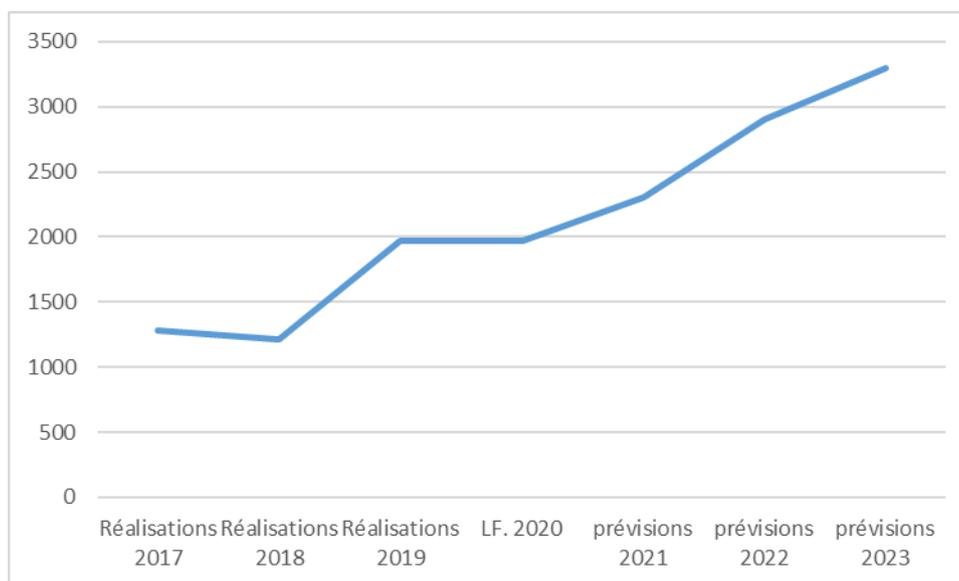
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
coût de fonctionnement par agent	Mille dinars	1281	1217	1972	1972	2300	2900	3300	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Atteindre 2300 mille dinars en 2021 améliorera l'efficacité du programme de Pilotage et appui

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de	Prévisions de	Activités et	Prévisions des Crédits

²¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	l'indicateur 2023	l'indicateur pour l'année 2021	interventions	des activités pour l'année N+1
coût de fonctionnement par agent	3300 mille dinars	2300 mille dinars	- Formation des cadres et employés pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le domaine de la gestion administrative	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche des entreprises et des établissements publics à caractère non administratif intervenants dans le Programme pilotage et appui

Fiche n° 1- Organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : pilotage et appui

I- Définition

1- activité principale : Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : - Loi n ° 94-36 de 1994 du 24 février 1994 relative à la propriété littéraire et artistique, modifiée et complétée par la loi n ° 2009-33 de 2009 du 23 juin 2009

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2013-2860 du 1er juillet 2013, relatif à la création de l'organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins et fixant son organisation administrative et financière et ses modalités de fonctionnement

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe). : 2018

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

- garantir le droit d'auteur et des droits voisins et défendre les intérêts matériels et moraux des titulaires de ces droits.

- œuvrer à une meilleure coordination avec toutes les parties intervenantes, y compris les agents qualifiés et assermentés du ministère des affaires culturelles, les agents de contrôle économique et les officiers de police judiciaire, es fonctionnaires de la justice et des douanes, afin de faire respecter le droit d'auteur et les droits voisins

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme: Améliorer et développer la qualité des services et les méthodes de travail administratif

3- Les principaux priorités et objectifs :

- Augmenter les décaissements relatifs à l'exploitation des œuvres protégées et à l'accomplissement des ayants droit de leurs redevances.
- Assurer la répartition des dividendes de l'institution à partir des revenus du fonds d'encouragement à la créativité littéraire et artistique

4- Indicateurs de performance et principales activités :

✓ **Indicateurs de performance :**

Nombre d'œuvres d'art sponsorisées, nombre d'œuvres d'art participant au niveau national et international, nombre d'expositions sponsorisées et promues, nombre de créations artistiques acquises, nombre d'œuvres enregistrées

✓ **Principales activités :**

- **Indicateur** : nombre de structures sensibles aux droits de propriété littéraire et artistique

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre dans quelle mesure les dispositions de la loi n ° 94-36 de 1994 du 24 février 1994 relative à la propriété littéraire et artistique, modifiée et complétée par la loi n °2009- 33 de 2009 du 23 juin 2009, ont été appliquées afin de faire face aux redevances matérielles des auteurs et d'améliorer leurs conditions sociale en plus de respecter les accords internationaux dans le domaine ratifiés par l'Etat tunisien

Les activités les plus importantes:

Dans ce cadre, la Fondation travaillera sur:

Consultation et coordination avec les ministères et les structures professionnelles qui supervisent les secteurs économiques exploitant les œuvres protégées afin de conclure des accords garantissant l'accomplissement des ayants droit de leurs redevances.

Diffuser la culture du respect de la propriété littéraire et artistique et soutenir la formation dans ce domaine.

Mener des interventions conjointes sur le terrain avec toutes les parties intervenantes pour faire respecter les droits de propriété littéraire et artistique

.5- Les mesures d'accompagnement:

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Evolution du budget « Organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins »

Unité: mille dinars

Dépenses	L F 2020	Estimations 2021 Crédits de paiement (2)	Taux de croissance 2020-2021	
			Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sur le budget de l'Etat	918	1199	281	37,8%
Rémunérations	744	744		100%
Fonctionnement	174	175	1	0,6%
Interventions		280	280	100%
Sur les ressources propres	715	768	53	7,4%
Rémunérations				
Fonctionnement	715		-715	-100,0%
Interventions		768	768	100%
Investissements				
Total	1633	1967	334	20,5%